

Atout énergie

Rapport d'activité 2019

Table des matières

Les événements de l'année 2019	2
1. Le fonctionnement du SIED 70	3
Le Comité syndical.....	3
Le Bureau syndical	3
Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables	4
Les commissions	4
Les services du SIED 70.....	5
2. La concession de distribution d'électricité	6
Le contrôle des concessionnaires	6
La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ENEDIS et SICAE EST).....	6
Le renouvellement du contrat de concession	6
3 Les travaux d'électrification et d'éclairage public.....	7
Le financement des travaux d'électrification et d'éclairage public.....	7
Les investissements sur les réseaux.....	7
4 Les concessions de distribution publique de gaz :	9
5. Les comptes 2019 :.....	10
6. Les Energies renouvelables.....	14
Le Bois énergie.....	14
L'hydroélectricité.....	28
Le photovoltaïque	29
7. L'électromobilité.....	31
8. Le service aux communes	34
Le Conseil en Energie Partagé : CEP	34
La valorisation et vente des CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) CLASSIQUES.....	34
Le groupement d'achat d'énergie.....	35
Les aides financières	37
9. Autres interventions	39
Le concours ecoloustics.....	39

Les événements de l'année 2019

1. En janvier 2019, le Bureau Syndical a revu le guide des aides du SIED 70 dans l'objectif de promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie tout en contribuant au développement du territoire. Le guide complet est accessible sur le site internet du Syndicat : www.sied70.fr, dans l'espace adhérents, rubrique « financement des travaux »
2. Le Comité syndical a autorisé, lors de sa séance du 23 mars 2019, l'augmentation du capital de la SEML « Côte d'Or Energies » qui correspond pour le SIED 70 à un apport de 100 000 € et a désigné Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Vice-Président, pour siéger en tant qu'administrateur au Conseil d'Administration.
3. Par délibération du 23 mars 2019, le Comité syndical a accepté l'abandon de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » du SIED 70 au profit de la commune de Jussey suite à sa délibération du 20 novembre 2018.
4. Le 5 avril 2019, le syndicat a signé avec la SICAE EST une convention destinée à la mise en œuvre d'un programme de suppression des cabines hautes sur la période 2019-2025.
5. Le 6 mai 2019, le Bureau Syndical a créé un 2^{ème} poste de CEP dont le recrutement devrait être finalisé en 2020
6. Le 6 juillet 2019, le Comité syndical a autorisé Monsieur le Président à lancer une consultation pour une Délégation de Service public Gaz pour la création d'un réseau de distribution de gaz naturel sur le secteur de La Côte pour alimenter principalement l'entreprise KNAUF en partant de la commune de Roye. Par ailleurs, il a accepté les transferts de la compétence GAZ des communes de Champlitte et Ecuelles, de Grandviller-et-le-Perrenot et de Roye.
7. Le 1^{er} septembre 2019, les services du SIED 70 ont vu l'arrivée d'un nouveau technicien en apprentissage à temps complet pour renforcer le service technique.
8. Du 1^{er} au 3 octobre 2019 s'est tenu le congrès de la FNCCR à NICE, le SIED 70 a participé, en partenariat avec les syndicats d'électricité de la région Bourgogne Franche-Comté à la tenue d'un stand de présentation de leurs activités.
9. Lors de sa séance du 14 octobre 2019, le Bureau syndical a mis en place diverses mesures destinées à préciser les principes de la location des surfaces nécessaires à la production d'électricité d'origine photovoltaïque sous maîtrise d'ouvrage syndicale.
10. Par délibération du 7 décembre 2019, le Comité syndical a accepté les transferts de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur », d'une part de la commune de Moimay, et d'autre part de la commune de Vauvillers. Lors de cette séance, le Comité syndical a également accepté le transfert de la compétence GAZ de la commune de Dampierre-sur-Salon.
11. En décembre 2019, les dernières opérations liées à la valorisation des CEE-TEPCV ont été réalisées permettant ainsi la distribution de 4.5 millions d'euros aux collectivités et établissements publics partenaires à l'issue de cette opération.
12. Les 10 et 11 décembre 2019 de nouvelles conventions de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés ont été signées avec respectivement Enedis-EDF et la SICAE EST pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

1. Le fonctionnement du SIED 70

Le Comité syndical

Au 31 décembre 2019, conformément aux conditions fixées par les statuts du syndicat, le Comité est composé de 606 membres représentant :

- Toutes les communes du département dont 5 communes nouvelles « La Romaine » regroupant les communes de Greucourt, Pont de Planche et Vezet, « Servance Miellin », « Fougerolles Saint Valbert », « Héricourt Tavey » et « Seveux Motey ».
- Les Communautés de Communes
 - du *Val Marnaysien* regroupant les communes de Avriigny-Virey, Bard-les-Pesmes, Bay, Beaumotte-les-Pin, Bonboillon, Brésille, Brussey, Chambornay-les-Pins, Chancey, Chaumerenne, Chenevrey-et-Morogne, Courcuire, Cugney, Cult, Gezier-et-Fontenelay, Hugier, Malans, Marnay, Montagney, Motey-Besuche, Pin, Sornay, Tromarey et Vregille, et
 - du *Pays de Villersexel* regroupant les communes de Aillevans, Athesans-Etroitefontaine, Autrey-le-Vay, Beveuge, Courchaton, Crevans Chapelle les Granges, Esprels, Fallon, Georfans, Gouhenans, Grammont, Granges la Ville, Granges le Bourg, Longeville, Magny (les), Marast, Melecey, Mignavillers, Moimay, Oppenans, Oricourt, Pont-sur-l'Ognon, Saint-Ferjeux, Saint-Sulpice, Secenans, Senargent-Mignafans, Vellechevreux et Courbenans, Vergenne (la), Villafans, Villargent et Villers-la-Ville , qui ont pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité »

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum - qui est donc de 304 - n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

Les 5 réunions du Comité des 23 mars, 29 juin et 6 juillet, 30 novembre et 7 décembre 2019 se sont déroulées en présence respectivement de :

- 300 délégués (quorum atteint à la 1ère réunion),
- 233 délégués (quorum non atteint - 57 délégués à la 2ème réunion),
- 241 délégués (quorum non atteint - 87 délégués à la 2ème réunion).

Le Bureau syndical

Au 31 décembre 2019, le Bureau du SIED 70 était composé de 19 membres :

PRESIDENT : Jacques ABRY, maire de LUZE

VICE-PRESIDENTS :

1er vice-président : Gilles MARTINET, maire et délégué de LA LANTERNE-ET-LES-ARMONTS

2ème vice-président : Robert BOURQUIN, maire et délégué de COISEVAUX

3ème vice-président : Raymond BILQUEZ, maire et délégué de FRANCHEVELLE

4ème vice-président : Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

5ème vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE

6ème vice-président : Jean-Luc QUIVOGNE, délégué de JUSSEY

SECRETAIRE : Joël DAVAL : conseiller général, maire et délégué de BREUCHOTTE

SECRETAIRE ADJOINT : Lionel VALDENNAIRE : délégué de CHARIEZ

MEMBRES :

Nicolas EMONIN : délégué d'AINVELLE

Jean-Pierre FOUQUET : maire et délégué d'AUTET

Jacques THEULIN : maire et délégué de VILLERS-LE-SEC

Jacques HEZARD : maire et délégué de BUCEY-LES-TRAVES

Christian TERRASSON : délégué de PONTCEY
Damien TAUNAY : délégué d'ABELCOURT
Jean-Michel ADREY : délégué d'ECHENOZ-LA-MELINE
Viviane CARSANA : déléguée de GEVIGNEY-ET-MERCEY
Denis DUMAIN : délégué de CORRE
Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

Le Bureau s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2019 : les 14 janvier, 4 mars, 6 mai et 14 octobre 2019.

Le Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables

La Régie a été créée par le Comité syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière. Son Conseil d'exploitation composé de Jacques ABRY (président), Gilles MARTINET, Jean-Marc JAVAUX, Robert BOURQUIN et Raymond BILQUEZ (membres) est une force de propositions, pour des décisions qui sont prises par le Comité ou le Bureau du syndicat par délégation.

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy et Marnay (voir en fin du présent document le rapport concernant ces chaufferies).

On trouvera annexé au présent rapport le recueil des actes administratifs de l'année 2019 qui retrace l'ensemble des décisions adoptées par le Comité, le Bureau et le Conseil d'exploitation de la Régie des Energies Renouvelables du SIED 70 au cours de cette année.

Les commissions

Huit commissions ont été créées au sein du Comité :

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales. Elle est présidée par le président du SIED 70 et comprend des membres du Comité syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative. Elle s'est réunie les 5 juin et 27 novembre 2019.

La commission consultative paritaire prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV). Cette commission est constituée d'un représentant de chacune des 19 EPCI de Haute-Saône et de 19 délégués du Syndicat. Elle devra coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données. Elle s'est réunie le 20 novembre 2019.

Les 6 autres commissions se sont réunies aux dates suivantes :

- Concessions (président : Gilles MARTINET), les 5 juin et 27 novembre 2019
- Energie-bois (président : Robert BOURQUIN), le 5 juin 2019
- Travaux (président : Raymond BILQUEZ), le 18 novembre 2019
- Communications électroniques et internet haut-débit (président : Jean-Marc JAVAUX), le 3 juillet 2019
- Economie d'énergie et performance énergétique (président : Pascal GAVAZZI), les 9 janvier, 15 avril et 26 septembre 2019
- Solidarité, coopération et mutualisation - président : Jean-Luc QUIVOGNE.

La liste des membres de ces commissions et leurs compte rendus sont disponibles sur le site internet du SIED 70 à l'adresse suivante : <http://www.sied70.fr/espaceadherents/commissions>

Les services du SIED 70

Fin 2019, les services du SIED 70 étaient composés de 14 agents et 2 postes non pourvus, selon le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2019					
		CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TEMPS
<u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u>					
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		C	1	1	mi-temps
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		C	1	1	plein
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		C	1	0	12 h/semaine
Directeur (détachement)		A	1	1	plein
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		C	2	2	plein
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		B	2	2	plein
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		B	2	1	plein
Adjoint administratif		C	1	1	plein
Ingénieur territorial		A	1	1	plein
AGENTS NON TITULAIRES					
AGENTS NON TITULAIRES	CONTRAT (loi 84-53 du 26/01/1984)*	CATEGORIE	SECTEUR	EFFECTIF POURVU	TEMPS
Chargée de mission	art 3 – 3/2°	A	ENR-MDE	1	plein
Assistante de direction	art 3 – 3/4	B	Administratif	1	plein
Chargé d'opérations	art 3 – 3/1°	B	Technique	1	plein
Chargé d'opérations	art 3 – 3/1°	B	Technique	1	plein
CEP	art 3 – 3/1°	B	ENR-MDE	0	plein

Le 6 mai 2019, un deuxième poste de CEP (Conseiller en Energie Partagé- technicien territorial) a été créé au service Energies renouvelables.

Au cours de cette année 2019, les agents ont suivi globalement 35,5 jours de formation.

Le nombre de jours d'absence pour maladie a été de 123 jours (dont l'Arrêt Longue Maladie d'un agent de 118 jours).

L'année 2019 a été marquée par :

- La signature avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône pour l'établissement du « Document Unique Evaluation des risques professionnels du SIED 70 Cette évaluation a été réalisée en cours d'année 2019.
- Le recrutement - en apprentissage - d'un agent pour le poste de Technicien à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, afin d'assister les techniciens qui doivent faire face à l'accroissement de l'activité.

2. La concession de distribution d'électricité

Le contrôle des concessionnaires

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ».

Cette obligation a été réaffirmée par l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. A cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Pour l'année 2019 (contrôle de l'année 2018), compte-tenu du renouvellement des conventions de concession prévu en 2019, le contrôle du SIED 70 s'est renforcé avec l'assistance du bureau d'études NALDEO afin de permettre l'établissement d'un bilan de fin de contrat.

La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre le SIED 70 et les concessionnaires (ENEDIS et SICAE EST)

NATURE DES OPERATIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LES COMMUNES	
	urbaines (19)	rurales (518)
Renforcement des canalisations HTA	concessionnaire	concessionnaire
Renforcement des postes de transformation et des canalisations BT	concessionnaire	SIED 70
Raccordement relevant pour les puissances supérieures à 250 kVA	concessionnaire	concessionnaire
Raccordement pour les puissances inférieures ou égales à 250 kVA et dessertes extérieures de zones	concessionnaire	SIED 70
Partie des extensions situées à l'intérieur des zones	SIED 70	SIED 70
Branchements	concessionnaire	concessionnaire
Intégration des ouvrages dans l'environnement	SIED 70	SIED 70

L'article 32 du cahier des charges du contrat de concession signé avec Enedis prévoit la fourniture gratuite à l'autorité concédante des plans mis à jour du réseau bas et haute tension existant. Les modalités de mise en œuvre de cette transmission ont fait l'objet, pour 2019, d'une convention entre le Syndicat et Enedis précisant notamment les caractéristiques des plans fournis, la nature des données transmises.

Le renouvellement du contrat de concession

Au cours de l'année 2019, les négociations relatives à la mise en œuvre d'un nouveau de contrat de concession pour chacun des concessionnaires se sont poursuivies et ont permis d'aboutir à la signature de nouveaux contrats qui seront mis en application dès le 1^{er} janvier 2020.

3 Les travaux d'électrification et d'éclairage public

Le financement des travaux d'électrification et d'éclairage public

L'instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité, décidée par le Comité syndical en septembre 2012 a permis d'améliorer les modalités de financement des travaux.

S'agissant des travaux d'optimisation de l'éclairage public, le Bureau syndical a décidé de modifier le 14 janvier 2019 le régime des aides afin de faciliter les aménagements esthétiques et renouvellement de luminaires à Sodium Haute Pression de plus de 10 ans pour s'orienter vers des sources et des puissances moins consommatrices (luminaires type LED) et ainsi de favoriser les économies d'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Les participations financières demandées par le SIED 70 pour les travaux sur le réseau de distribution public d'électricité, l'éclairage public et le génie civil de communications électroniques sont consultables à l'adresse suivante (dernière mise à jour par délibération du Bureau syndical le 6 mai 2019) : <https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux>

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité). Elles représentent :

- Les 518 communes de moins de 2000 habitants et les communes de RIOZ et PLANCHER-BAS, rurales au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE.
- Les 3 communes de moins de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit la TCFE (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE et ROYE).
- Les 16 villes de plus de 2000 habitants, urbaines au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE.

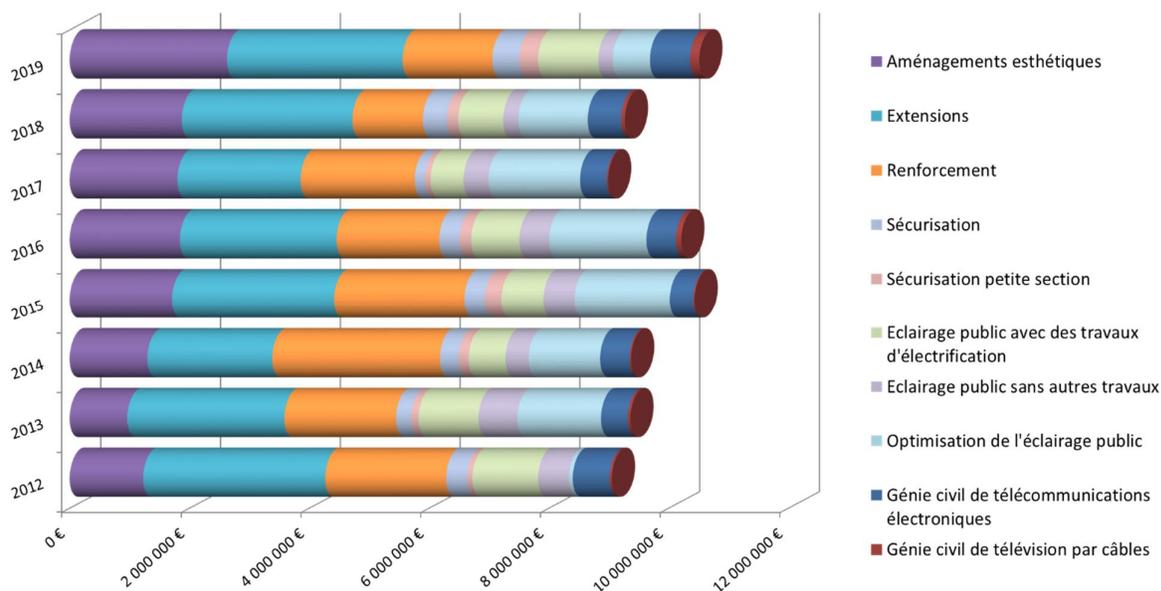
Les investissements sur les réseaux

En 2019, la répartition depuis 2012 des dépenses de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et ceux réalisés pour le compte de tiers, c'est-à-dire d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques est précisée sur le tableau et le diagramme ci-après :

Année	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public avec des travaux d'électrification	Eclairage public sans autres travaux	Optimisation de l'éclairage public	Génie civil de communications électroniques	Génie civil de télévision par câbles
2012	1 227 979,72 €	3 039 137,38 €	2 020 328,73 €	350 224,25 €	86 786,75 €	1 098 856,59 €	513 727,14 €	64 478,17 €	616 071,41 €	38 078,92 €
2013	961 903,53 €	2 623 416,89 €	1 865 043,63 €	252 322,07 €	123 378,19 €	1 001 117,60 €	648 669,70 €	1 396 546,02 €	445 993,20 €	45 254,97 €
2014	1 298 597,72 €	2 083 451,19 €	2 800 427,72 €	312 479,39 €	166 749,03 €	616 420,86 €	386 308,17 €	1 192 950,58 €	491 701,36 €	26 216,37 €
2015	1 709 128,33 €	2 706 276,35 €	2 176 026,00 €	342 063,40 €	274 929,15 €	703 696,15 €	518 526,38 €	1 590 600,39 €	393 219,80 €	21 088,73 €
2016	1 842 026,24 €	2 614 284,93 €	1 715 582,91 €	338 138,81 €	193 715,67 €	806 993,43 €	494 224,36 €	1 626 179,14 €	492 151,26 €	90 592,67 €
2017	1 798 507,63 €	2 056 181,90 €	1 908 015,35 €	171 441,74 €	91 414,85 €	551 828,56 €	417 169,35 €	1 528 087,03 €	446 433,00 €	21 766,87 €
2018	1 871 910,94 €	2 849 336,49 €	1 177 218,37 €	402 946,90 €	185 447,78 €	752 945,77 €	252 294,24 €	1 158 247,18 €	556 635,73 €	63 975,68 €
2019	2 625 826,43 €	2 932 990,97 €	1 499 303,23 €	450 571,49 €	313 789,79 €	1 006 072,25 €	239 920,12 €	620 939,41 €	669 966,97 €	154 285,96 €

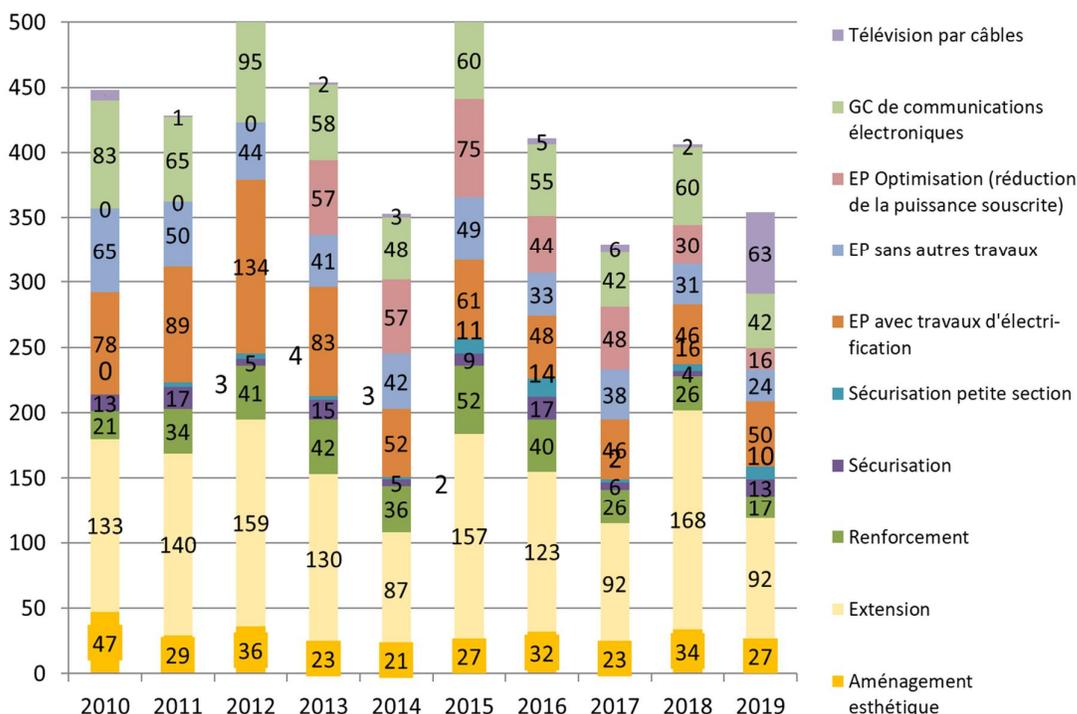
En 2019, on constate la confirmation de la baisse des investissements en éclairage public compensée par une montée des travaux liés au réseau d'électricité, aménagements esthétiques pour l'essentiel.

Cette répartition des travaux réalisés peut être représentée par l'histogramme ci-dessous :



Sur les 10 dernières années, le nombre d'opérations soldées financièrement au cours de l'année considérée est indiqué sur le tableau et le diagramme ci-après :

Année de réalisation	Aménagement esthétique	Extension	Renforcement	Sécurisation	Sécurisation petite section	Eclairage public			Génie civil de		Total général
						avec travaux d'électrification	sans autres travaux	Optimisation (réduction de la puissance souscrite)	communications électroniques	télévision par câbles	
2010	47	133	21	13	0	78	65	0	83	8	448
2011	29	140	34	17	3	89	50	0	65	1	428
2012	36	160	41	5	4	134	44	0	95	3	522
2013	23	130	42	15	3	83	41	57	58	2	454
2014	21	87	36	5	2	52	42	57	48	3	353
2015	27	157	52	9	11	61	49	75	60	1	502
2016	32	123	40	17	14	48	33	44	55	5	411
2017	23	92	26	6	2	46	38	48	42	6	329
2018	35	168	25	4	5	47	31	30	63	2	410
2019	27	92	17	13	10	50	24	16	42	63	354



On constate en 2019, après une remontée en 2018, une baisse du nombre d'opérations soldées.

4 Les concessions de distribution publique de gaz :

Au 31 décembre 2019, 82 communes du département avaient transféré leur compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED 70. Les communes de Gray-la-Ville et Corbenay bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel.

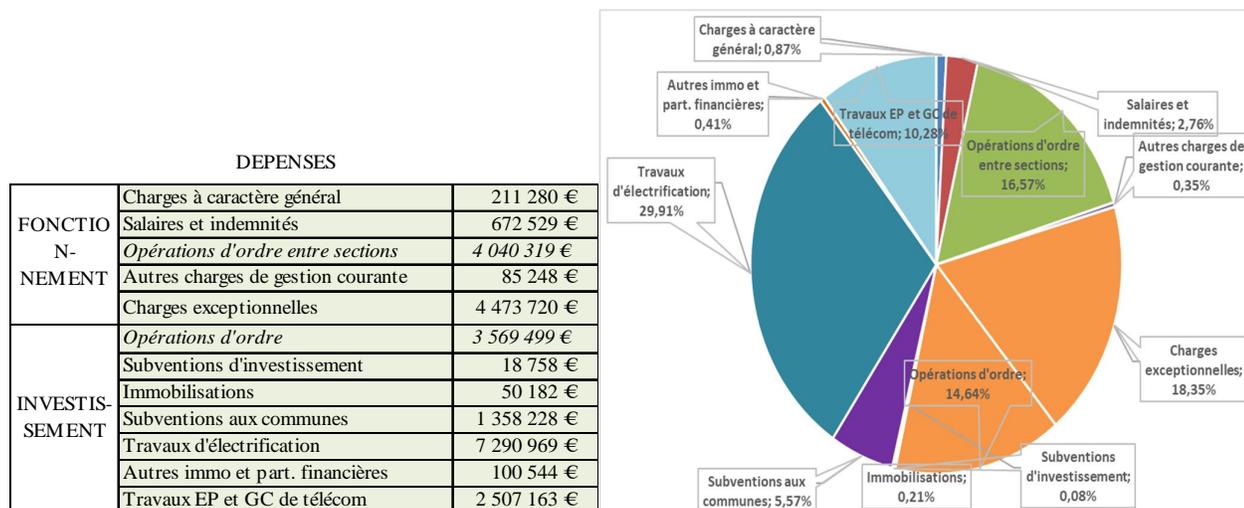
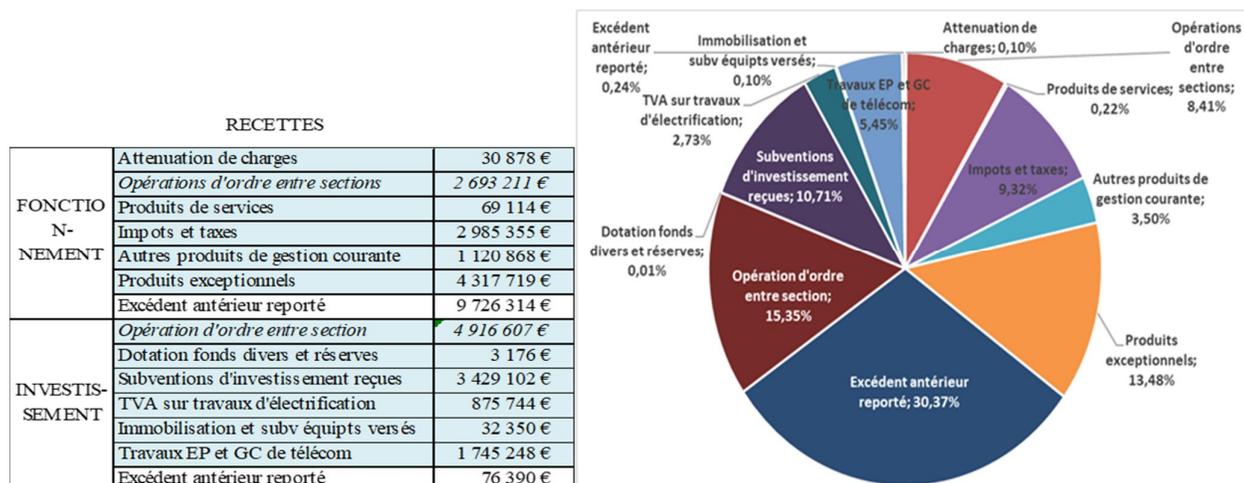
Le SIED 70 a lancé une consultation pour la distribution publique de gaz de Champagny et Plancher-Bas en 2018 qui n'a pu aboutir en l'absence de la levée de la condition suspensive émise par GRDF (attributaire) de la signature d'une offre de raccordement de l'industriel GESTAMP avant le 31/12/2019.

Une autre consultation a été lancée en 2019 pour la desserte en gaz de la Côte via Roye. L'attributaire (GRDF) a émis comme condition suspensive la signature d'une offre de raccordement par la société KNAUFF Fibres avant le 30/11/2020.

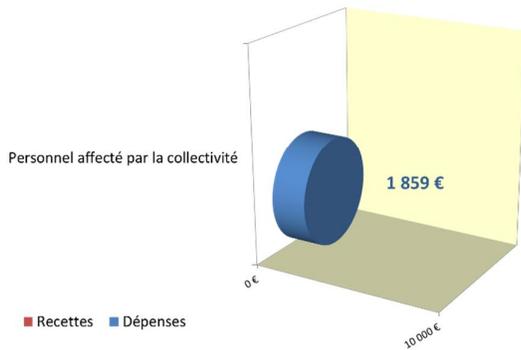
5. Les comptes 2019 :

Le résultat de clôture 2019 du budget principal laisse un déficit d'investissement de 3 816 725,31€ et un excédent de fonctionnement de 11 460 363,16 €, soit un excédent budgétaire global de 7 643 637,85 €. Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 165 062,59 €.

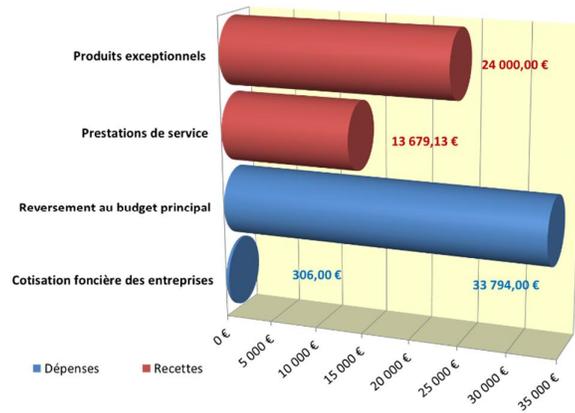
Les résultats financiers de 2019 sont représentés par les histogrammes ci-après :



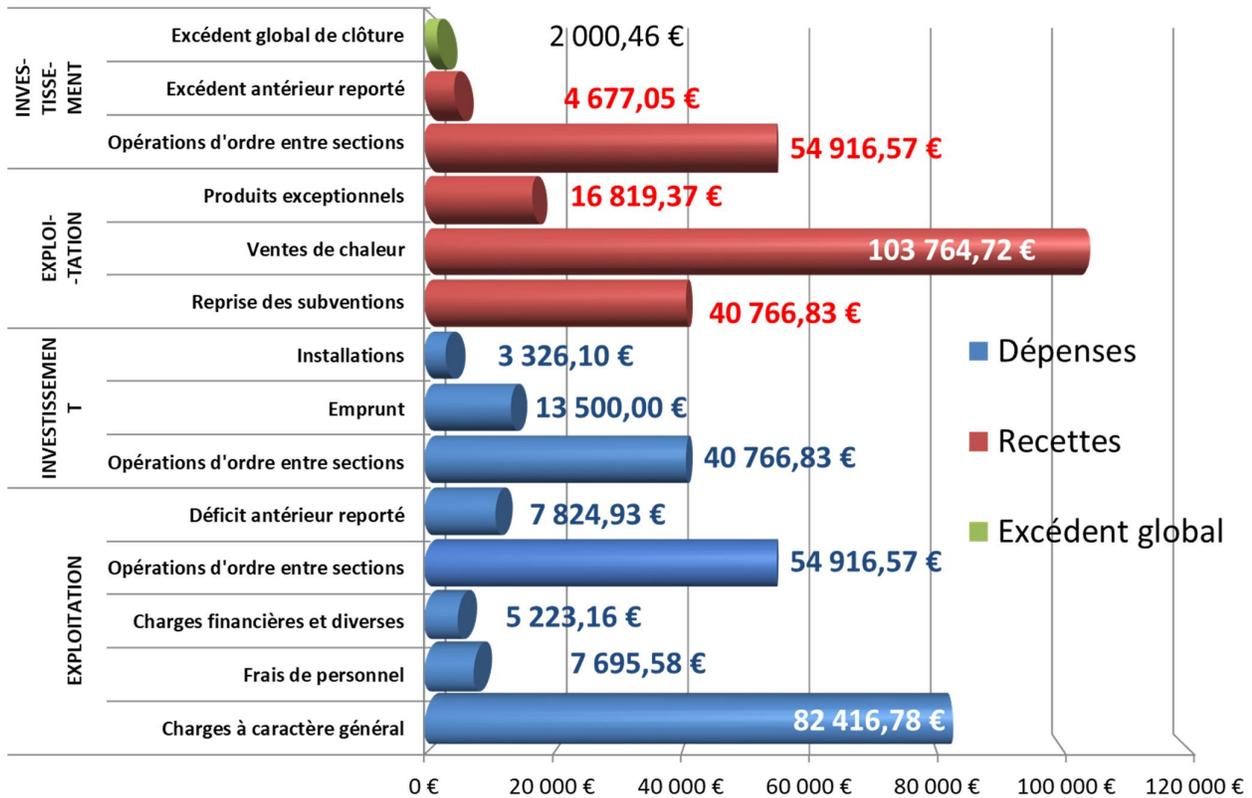
BUDGET ANNEXE CONSEIL



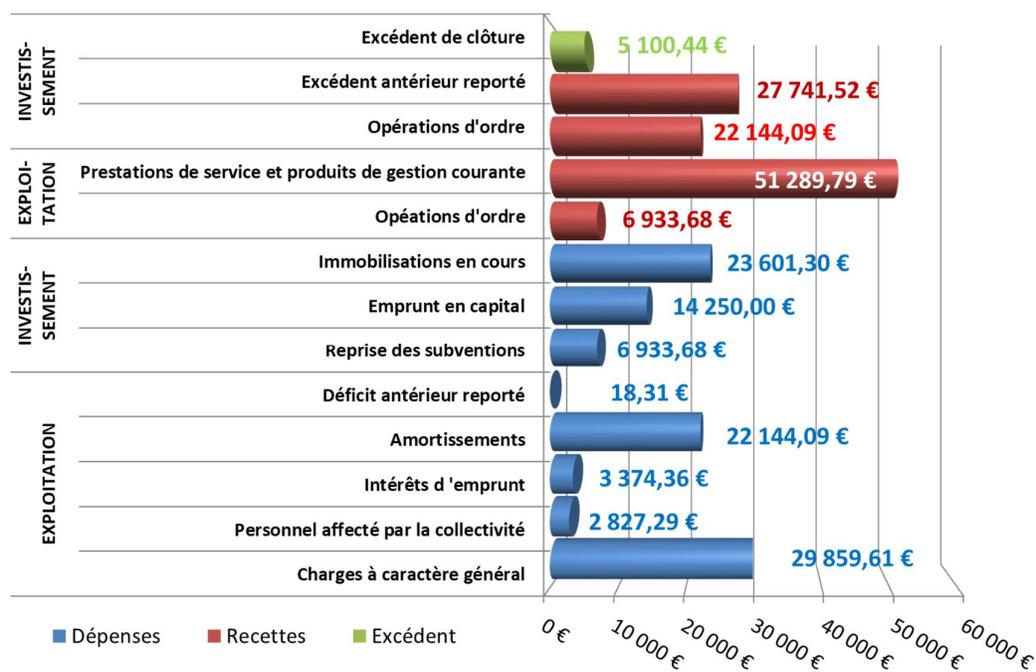
BUDGET ANNEXE PRESTATION DE SERVICES



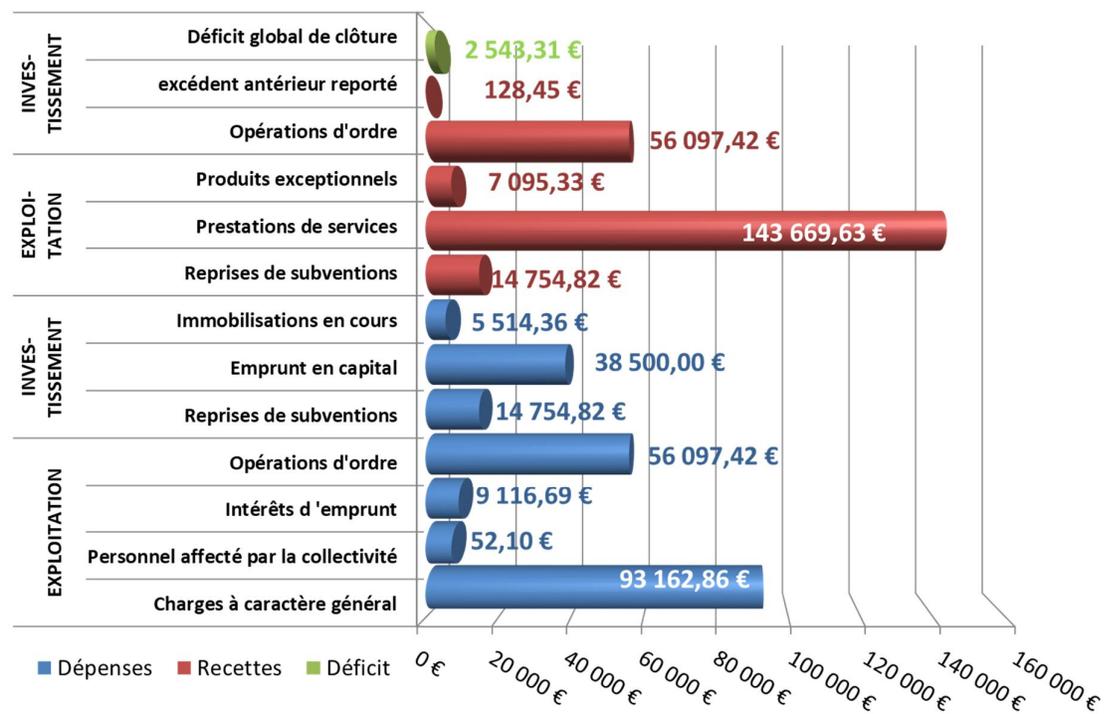
BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE SCEY SUR SAONE »



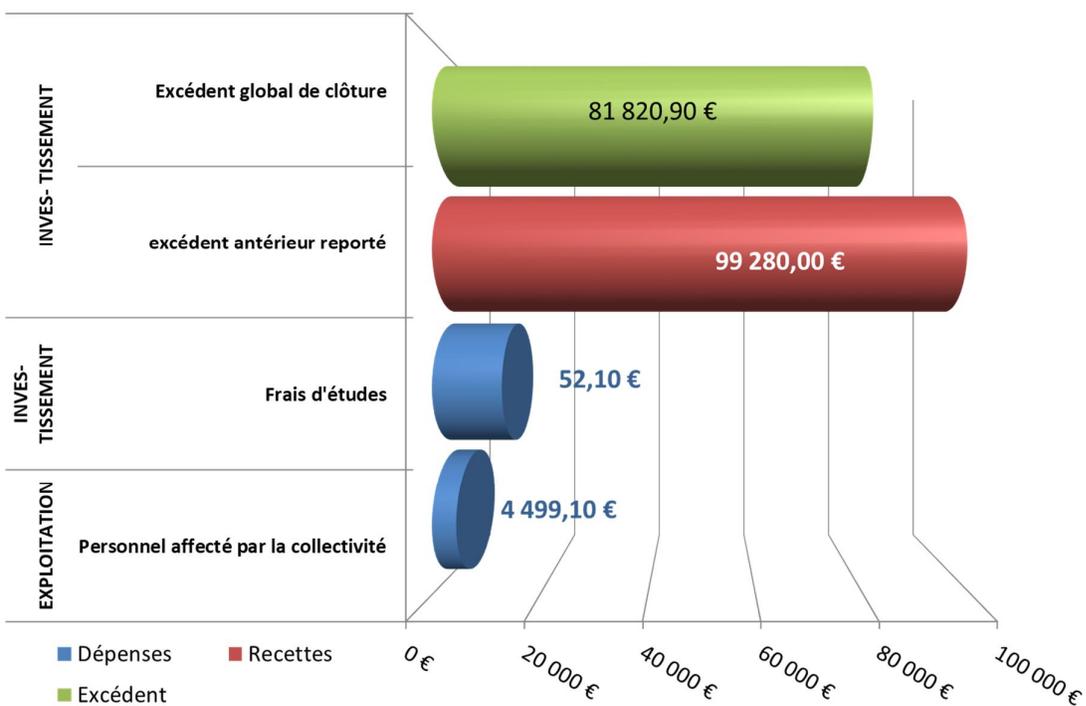
BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE GY »



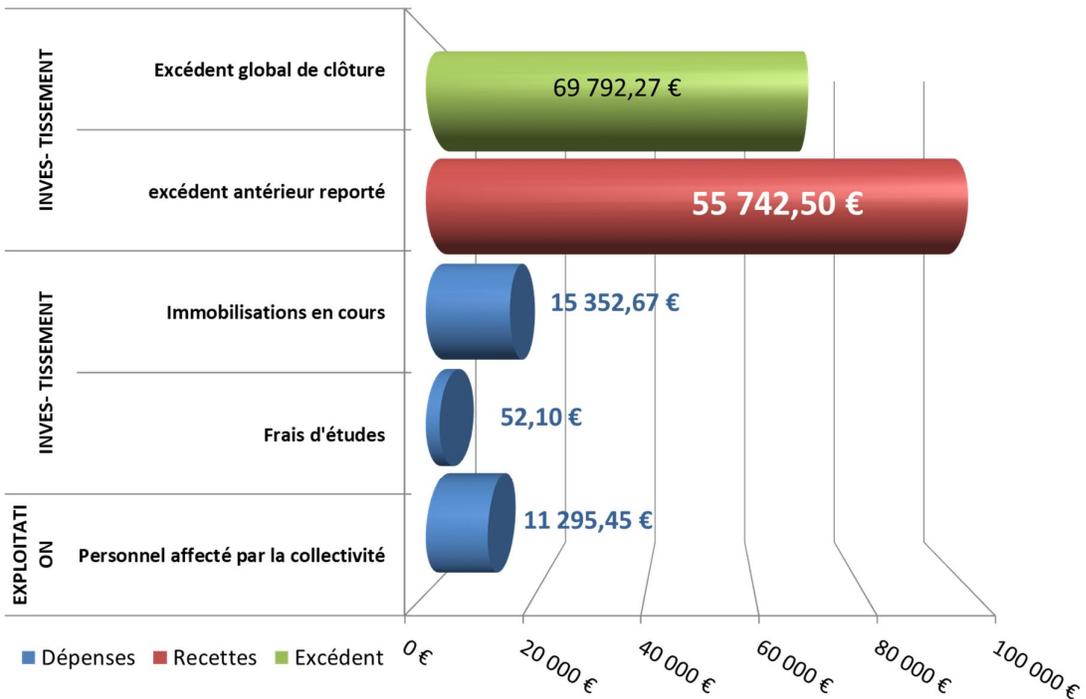
BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE MARNAY »



BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE DE VESOUL »



BUDGET ANNEXE « PRODUCTION ELECTRIQUE RENOUVELABLE »



6. Les Energies renouvelables

Le Bois énergie

a) ETUDES DE FAISABILITE

Le SIED 70 est intervenu en mission d'accompagnement sur des études de faisabilité bois-énergie dans le cadre de son partenariat avec le Pays Graylois et l'ADERA afin d'apporter, aux collectivités intéressées, un appui administratif et technique dans le déroulement de leurs études.

Les communes concernées en 2019 par cet accompagnement ont été les suivantes :

- DAMPIERRE SUR SALON

La Commune de Dampierre-sur-Salon a souhaité connaître la pertinence d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur pour alimenter le cinéma, la maison associative et l'EHPAD équipés de chaufferies fonctionnant avec des énergies fossiles.

Rendu et présentation de l'étude

juillet 2019

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois-plaquettes : 4x200 kW,
- ✓ Taux de couverture plaquettes : 100 %
- ✓ Consommation de plaquettes : 370 tonnes,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 175 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 985 MWh.

L'investissement est estimé à 586 450 € HT frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 70 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 64 300 € TTC pour un PU moyen de 65 € TTC/MWh (PU de référence 89 € TTC).

- BOUHANS ET FEURG

La Commune de Bouhans et Feurg a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour chauffer la mairie et la salle polyvalente.

Rendu et présentation de l'étude

septembre 2019

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudière bois-granulés : 50 kW,
- ✓ Taux de couverture granulés : 100%
- ✓ Consommation de granulés : 12 tonnes.
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 20 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 47 MWh,

L'investissement est estimé à 64 400 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 55 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 4 300 € TTC pour un PU moyen de 91 € TTC/MWh (PU de référence 109 € TTC).

Dans le cadre de son aide aux financements des études de faisabilité, le SIED 70 est également intervenu en mission d'accompagnement sur des études de faisabilité bois-énergie suivantes :

- BOUGNON

La Commune de Bougnon a souhaité examiner la possibilité de réaliser deux chaufferies biomasse pour chauffer les logements de la mairie et l'école et ses logements.

Lancement de l'étude

mars 2019

Rendu et présentation de l'étude

septembre 2019

BILAN DE L'ETUDE – LOGEMENTS DE LA MAIRIE

- ✓ Puissance chaudière bois-granulés : 30 kW,
- ✓ Taux de couverture granulés : 100%
- ✓ Consommation de granulés : 6,5 tonnes.
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 30 MWh,

L'investissement est estimé à 42 000 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 80 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 2 600 € TTC pour un PU moyen de 86 € TTC/MWh (PU de référence 93 € TTC).

BILAN DE L'ETUDE – ECOLE ET LOGEMENTS

- ✓ Puissance chaudière bois-granulés : 30 kW,
- ✓ Taux de couverture granulés : 100%
- ✓ Consommation de granulés : 9,5 tonnes.
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 43 MWh,

L'investissement est estimé à 40 000 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 80 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 2 600 € TTC pour un PU moyen de 81 € TTC/MWh (PU de référence 90 € TTC).

- VAUVILLERS

La Commune de Vauvillers a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour alimenter ses bâtiments communaux situés au centre-ville.

Lancement de l'étude

avril 2019

Rendu et présentation de l'étude

octobre 2019

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois-plaquettes : 250 kW,
- ✓ Taux de couverture plaquettes : 90 %
- ✓ Puissance chaudières appoint-secours au gaz naturel : 500 kW,
- ✓ Consommation de plaquettes : 212 tonnes,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 535 ml,
- ✓ Besoins annuels en sous-stations : 532 MWh.

L'investissement est estimé à 740 000 € HT frais d'études et de maîtrise d'œuvre compris. Les aides possibles pourraient représenter 70 % du coût de l'investissement.

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 39 000 € TTC pour un PU moyen de 74 € TTC/MWh (PU de référence 88 € TTC).

- SAINT LOUP SUR SEMOUSE

La Commune de Saint Loup sur Semouse a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour chauffer le site du Conservatoire du Meuble et la Manufacture des Usines Réunies. Cette étude a également intégré la possibilité de créer un réseau de chaleur desservant

Les bâtiments publics du centre-ville et les logements sociaux du quartier du Chanois.

Lancement de l'étude
Pré-rendu de l'étude

juillet 2019
novembre 2019

DONNEES DE L'ETUDE

	Conservatoire du Meuble / Manufacture des Usines Réunies	Centre-ville	Quartier du Chanois
Puissances de la chaufferie	200 kW bois 2 x 500 kW gaz naturel	2 x 200 kW bois 2 x 500 kW gaz naturel	200 kW bois 500 kW gaz naturel
Taux de couverture plaquettes	73 %	81 %	85 %
Longueur du réseau de chaleur,	125 ml	1 150 ml	385 ml
Besoins annuels en sous-stations	395 MWh	1 727 MWh	816 MWh
Investissement	505 000 € HT	1 335 000 €	488 000 € HT

- AMANCE

La Commune d'Amance a souhaité examiner la possibilité de réaliser une chaufferie biomasse pour chauffer la mairie et le gymnase.

Lancement de l'étude

décembre 2019

b) AIDES BOIS-ENERGIE DU SIED 70

Depuis mars 2019, le SIED 70 a mis en place une aide au financement des études de faisabilité bois-énergie pour l'ensemble des communes et EPCI du territoire de la Haute-Saône. Cette aide s'élève à 10% du montant HT de l'étude, limitée à 1000 €

Les aides aux études de faisabilité pour 2019 s'élèvent à un montant de 5 184,30 € et ont été attribuées aux communes suivantes :

- SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL VALAISYEN
- SYNDICAT SCOLAIRE DE LAVONCOURT
- CHARGEY LES GRAY
- SEVEUX
- CONFLANDEY
- VILLARS-LE-PAUTEL
- SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
- AMANCE
- SAINT SAUVEUR

Depuis janvier 2019, le SIED 70 a mis en place une aide à l'investissement pour la réalisation de chaufferies bois-énergie pour l'ensemble des communes et EPCI du territoire de la Haute-Saône. Cette aide s'élève à :

- 400€/kW bois pour des chaudières de puissance inférieure à 499 kW,
- 200 €/ kW bois pour des chaudières de puissance supérieure à 500 kW.

Les aides à l'investissement pour 2019 s'élèvent à un montant de 260 000 € et ont été attribuées aux communes ci-après :

- COURCHATON
- RONCHAMP
- SAINT-REMY-EN-COMTE (MAM)
- ABONCOURT-GESINCOURT
- SAINT-REMY-EN-COMTE (MAIRIE)
- VALAY

c) ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'ETUDES BOIS-ENERGIE

En août 2019, le SIED 70 a lancé un appel d'offres pour le choix d'un prestataire qui réalisera des études de faisabilité bois pour les communes et EPCI ayant délégués au SIED 70 leurs maîtrise d'ouvrage.

Les communes concernées en 2019 par ces études de faisabilité bois sont les suivantes :

- CHAMPAGNEY
- ERREVET
- VILLERS LE SEC
- GEVIGNEY ET MERCEY

d) PHASE OPERATIONNELLE

Le SIED 70 est également intervenu pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des projets de construction de chaufferie bois-énergie avec les collectivités suivantes :

- SAINT-REMY-EN-COMTE

Réalisation d'une chaufferie à granulés pour la maison d'assistantes maternelles (MAM).

Notification de marché de travaux	juin 2019
Mise en service	septembre 2019
Investissement	26 851 € HT
Aides obtenues	19 132 € (71%)

EQUIPEMENTS INSTALLES

- ✓ Chaudière bois-granulés : 15 kW,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 15 ml,

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production annuelle en chaufferie : 11 MWh/an
- ✓ Consommation de plaquettes : 2,5 tonnes

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 1 100 € TTC pour un PU moyen de 100 € TTC/MWh.

- SAINT-REMY-EN-COMTE

Réalisation d'une chaufferie à granulés pour la mairie.

Signature de la convention d'AMO avec le SIED 70	juillet 2018
Mise en service prévue	octobre 2020
Investissement estimé	43 500 € HT
Aides estimées	34 800 € (80%)

BILAN DE L'ETUDE

- ✓ Puissance chaudières bois-granulés :30 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 100%
- ✓ Consommation de granulés : 6 tonnes.
- ✓ Besoins annuels: 24 MWh,

- VALAY,

Réalisation d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur alimentant le pôle éducatif et 2 bâtiments locatifs de la commune.

Signature de la convention d'AMO avec le SIED 70	novembre 2018
Etudes de maîtrise d'œuvre	décembre 2019
Mise en service prévue	octobre 2020
Investissement estimé	382 600 € HT
Aides estimées	306 080 € (80%)

EQUIPEMENTS INSTALLES

- ✓ Chaudière bois-plaquettes :120 kW,
- ✓ Chaudière appoint-fioul : 250 kW
- ✓ Ballon-tampon : 2 500 litres,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 185 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 164 kW (+55 kW futurs)

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production annuelle en chaufferie : 365 MWh/an
- ✓ Taux de couverture bois : 95%
- ✓ Consommation de plaquettes : 107 tonnes

Les charges d'exploitation annuelles (hors frais financiers) sont évaluées à 19 600 € TTC pour un PU moyen de 60 € TTC/MWh.

e) LES CHAUFFERIES DU SIED 70

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la compétence relative aux travaux d'équipements et de services relatifs aux énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi 1 240 000 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur.

Le SIED 70 gère ces installations en régie, dans le cadre du service public. Les contrats d'approvisionnement et les marchés d'exploitation/entretien ont été attribués en octobre 2018 pour une durée de 3 ans.

Ces contrats ont été notifiés à :

EXPLOITATION/MAINTENANCE

CHAUFFERIES DE GY, MARNAY ET SCEY/SAONE

- ✓ Entreprise PALISSOT de Bucey-les-Gy
- ✓ Forfait de rémunération annuel pour Gy : 9 000 € HT
- ✓ Forfait de rémunération annuel pour Marnay : 14 000 € HT
- ✓ Forfait de rémunération annuel pour Scey/Saône : 13 500 € HT

APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES

CHAUFFERIES DE GY ET MARNAY

- ✓ Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans,
- ✓ Plaquettes forestières criblées P31F05M25: 92 € HT/tonne

APPROVISIONNEMENT EN PLAQUETTES FORESTIERES

CHAUFFERIE DE SCEY/SAONE

- ✓ Entreprise ONF ENERGIE, agence d'Epinal,
- ✓ Plaquettes forestières P65F05M40 : 64 € HT/tonne

Afin d'optimiser l'exploitation et le fonctionnement de la chaufferie, les caractéristiques du combustible demandé ont évolué. ONF énergie n'étant pas en mesure de répondre à cette modification, il a été mis fin au contrat d'approvisionnement avec accord à l'aimable des deux parties, en fin de saison de chauffe 2018-2019.

Aussi, une consultation a permis d'attribuer le marché à :

- ✓ Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans,
- ✓ Plaquettes forestières criblées P31F01M35: 77,50 € HT/tonne

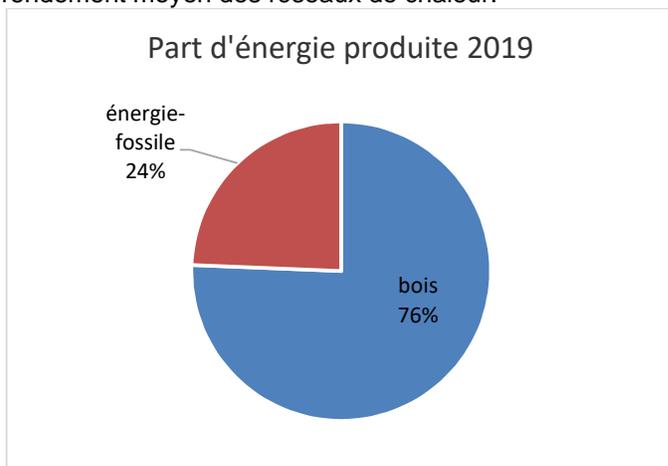
APPROVISIONNEMENT EN FIOUL

CHAUFFERIES DE MARNAY ET SCEY/SAONE

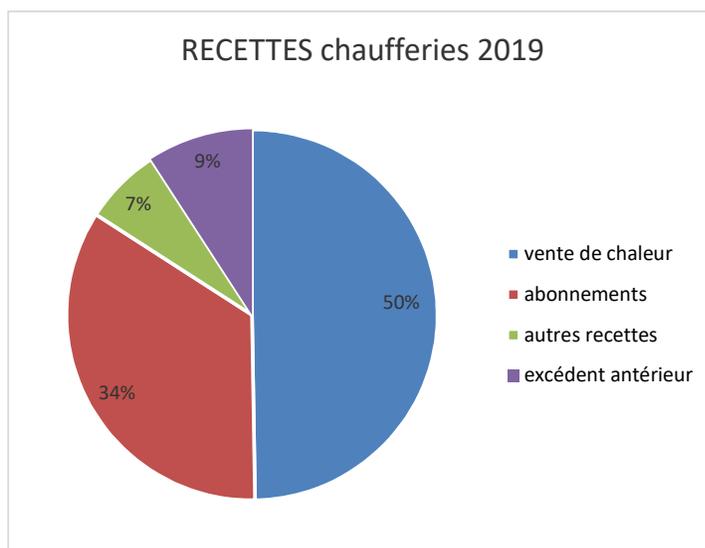
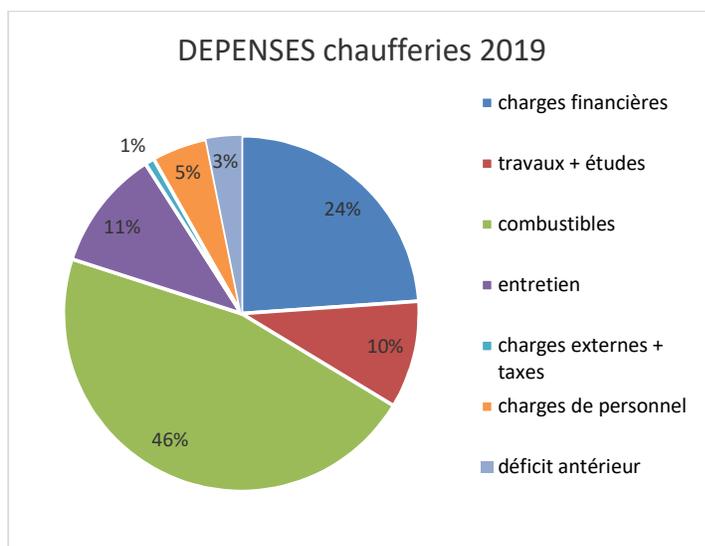
- ✓ Entreprise THEVENIN et DUCROT, agence de Chevigny Saint Sauveur
- ✓ PU € HT/litre : 0,90 x (PU HTT + TICPE)

BILAN GLOBAL 2019 DES 3 RESEAUX DE CHALEUR EN ACTIVITE

- ✓ 1 370 kW de puissance bois-plaquettes,
- ✓ 1 800 kW de puissance fioul (chaufferies de Marnay et Scey/Saône),
- ✓ 200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy),
- ✓ 2 883 ml de réseaux de chaleur,
- ✓ 32 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 9 bâtiments publics et 11 particuliers,
- ✓ 30 547 m² de surfaces chauffées,
- ✓ 3 651 MWh produits,
- ✓ 2 617 MWh facturés,
- ✓ 1 006 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales,
- ✓ 86 168 litres de fioul consommés en appoint-secours,
- ✓ 5 tonnes de granulés consommés en appoint et secours,
- ✓ 101 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie,
- ✓ 72 % de rendement moyen des réseaux de chaleur.



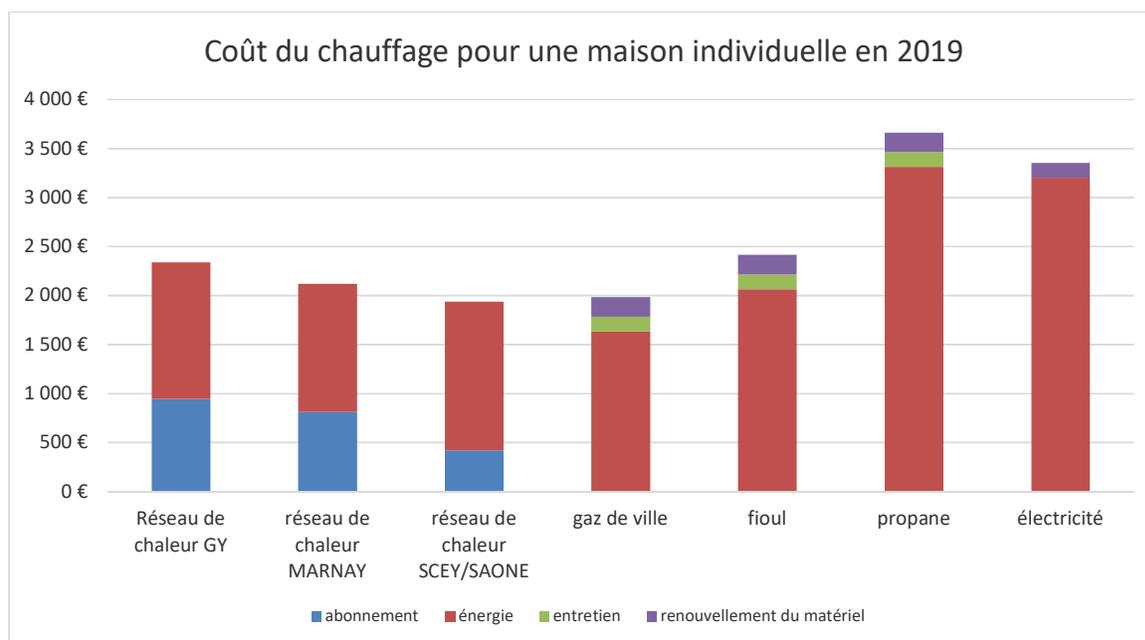
BILAN FINANCIER GLOBAL 2019



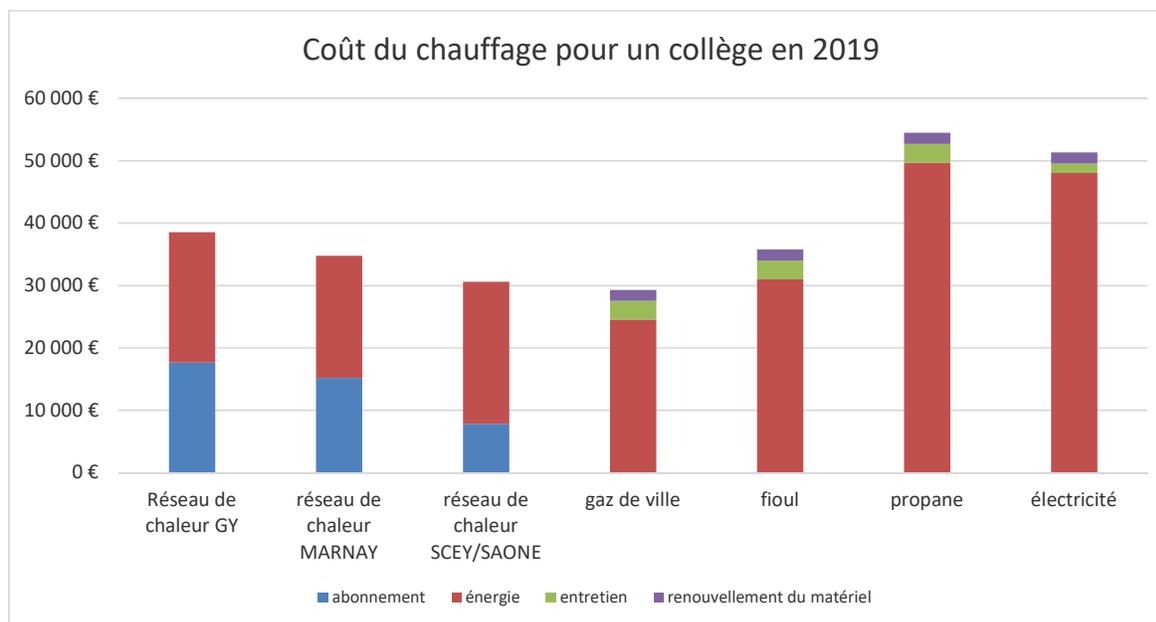
TARIFS 2019 APPLIQUES AUX ABONNES

TARIFS 2016	Réseau de chaleur	Tarifs TTC
Abonnement mensuel <small>(URF - Unité de Répartition Forfaitaire)</small>	Gy (100 URF)	22,07 €/URF
	Marnay (100 URF)	51,61 €/URF
	Scey-sur-Saône (1375 URF)	2,33 €/URF
Vente de chaleur	Gy	69,63 €/MWh
	Marnay	74,06 €/MWh
	Scey-sur-Saône	27,96 €/MWh

COMPARATIF DES TARIFS DES ENERGIES A CHALEUR EQUIVALENTE



Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'une maison individuelle de 20 MWh annuels avec un abonnement de 15 kW (tarifs 2019 selon la base de données Pégase).



Coûts annuels TTC basés sur la consommation moyenne d'un collège de 320 MWh annuels avec un abonnement de 280 kW (tarifs 2018 selon la base de données Pégase).

RESEAU DE CHALEUR DE SCEY-SUR-SAONE

INFORMATIONS GENERALES

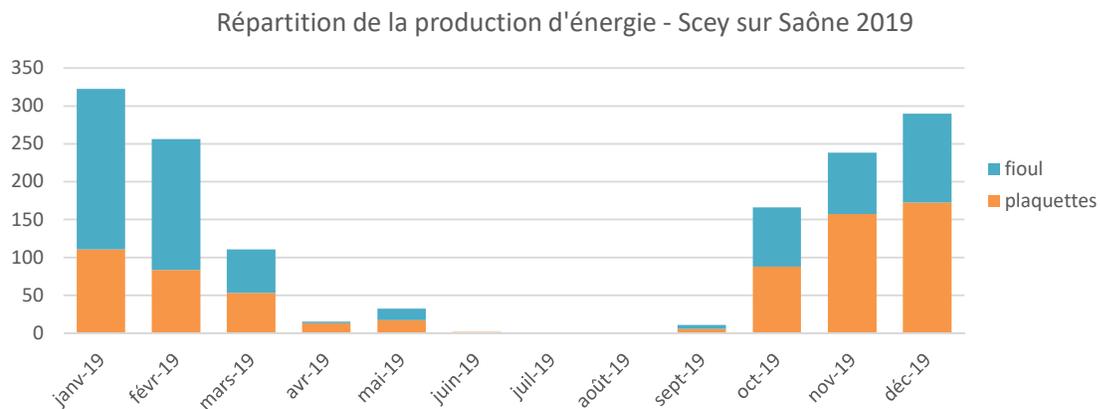
- ✓ Mise en service : septembre 2008
- ✓ 8 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 2 bâtiments publics et des logements.
- ✓ Surfaces chauffées : 10 725 m²
- ✓ Longueur du réseau : 1 000 ml
- ✓ Puissance de la chaudière bois : 550 kW
- ✓ Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
- ✓ Coût d'investissement : 761 700 € HT
- ✓ Co-financeurs : FEDER 40%, ADEME 18%, Conseil départemental de Haute-Saône 18%

APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

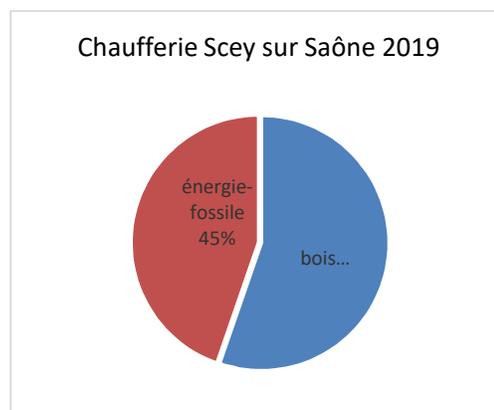
- ✓ Plaquettes forestières : 278 tonnes livrées.
- ✓ Fioul : 51 770 litres livrés.

PRODUCTION D'ENERGIE

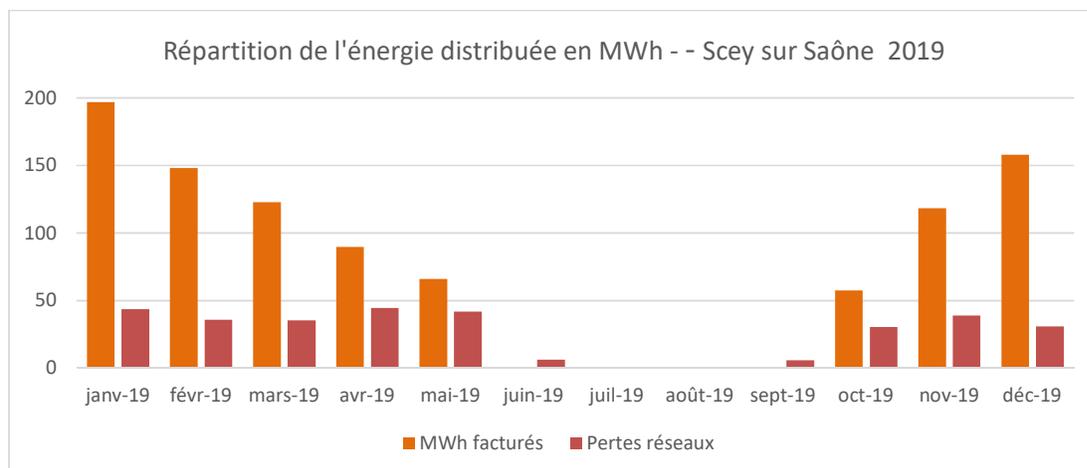
- ✓ Energie fournie au réseau : : 1 273 MWh
- ✓ Arrêt de la saison de chauffe 2018-2019: 5 juin 2019
- ✓ Démarrage de la saison de chauffe 2019-2020: 23 septembre 2019



- ✓ Part d'énergie produite par combustible :



- ✓ Energie facturée aux abonnés : 956 MWh.



- ✓ Rendement global du réseau de chaleur : 75%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS COURANTES

- ✓ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- ✓ Ramonages mensuel et annuels,
- ✓ Enlèvement des big-bags,
- ✓ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- ✓ Contrôles réglementaires,
- ✓ Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- ✓ Nettoyage des filtres.

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2019

EQUIPEMENTS REMPLACES

- ✓ Manchon anti-vibration départ réseau en mars,
- ✓ Report d'alarmes en décembre.

RESEAU DE CHALEUR DE GY

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Mise en service : novembre 2014, extension du réseau en novembre 2019
- ✓ 3 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 pôle éducatif
- ✓ Surfaces chauffées : 5 342 m²
- ✓ Longueur du réseau : 290 ml
- ✓ Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW
- ✓ Puissance de la chaudière à granulés : 200 kW
- ✓ Coût d'investissement : 454 700 € HT
- ✓ Co-financiers : Conseil départemental de Haute-Saône 29,5 % et Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté 2,3%

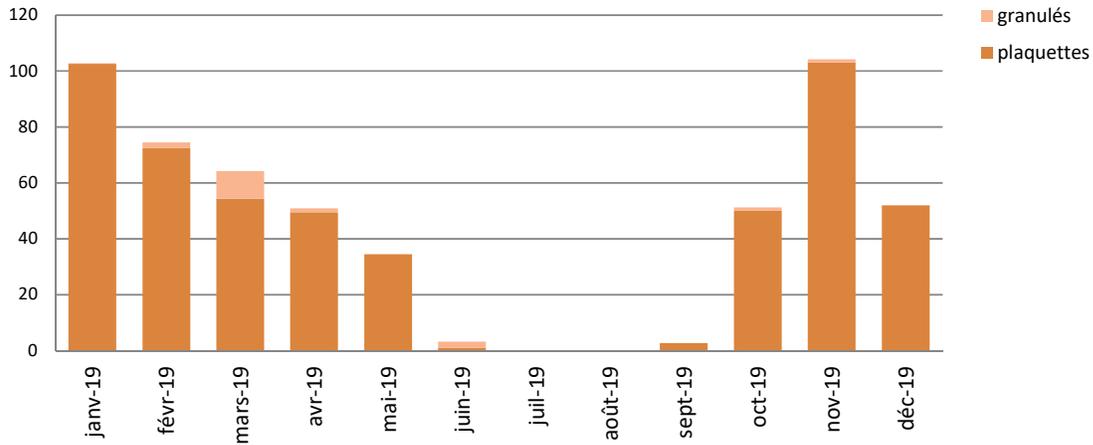
APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- ✓ Plaquettes forestières : 194 tonnes livrées.
- ✓ Granulés : 5 tonnes consommées.

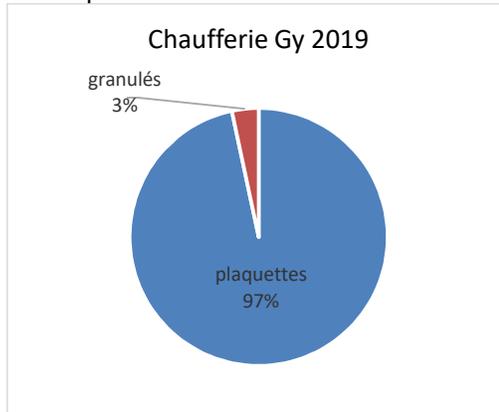
PRODUCTION D'ENERGIE

- ✓ Energie fournie au réseau : 540 MWh
- ✓ Arrêt de la saison de chauffe 2018-2019 : 5 juin 2019
- ✓ Démarrage de la saison de chauffe 2019-2020 : 23 septembre 2019

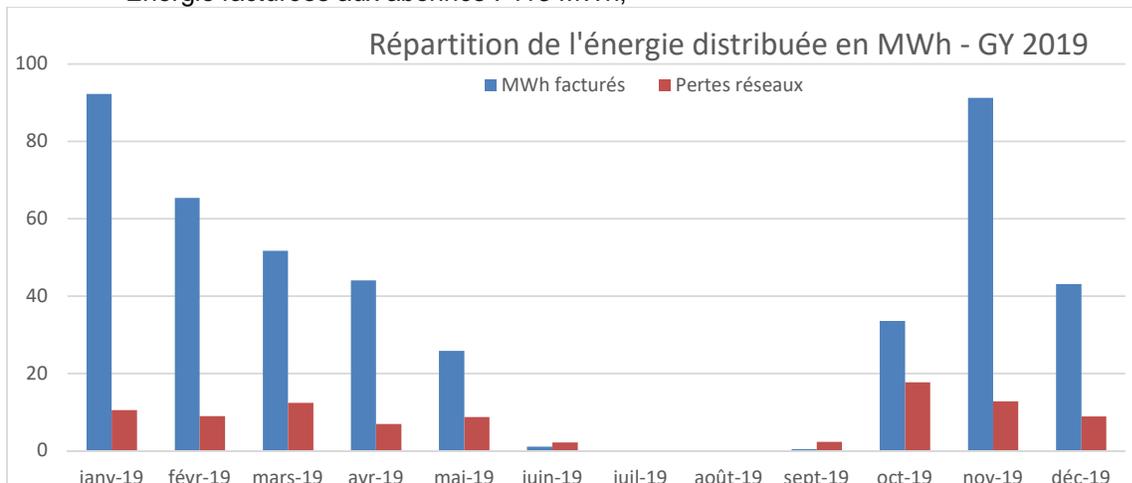
Répartition de la production d'énergie - GY 2019



- ✓ Part d'énergie produite par combustible :



- ✓ Energie facturées aux abonnés : 413 MWh,



- ✓ Rendement du réseau de chaleur : 84%

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS COURANTES

- ✓ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- ✓ Ramonages mensuel et annuels,
- ✓ Enlèvement des bacs à cendres,
- ✓ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- ✓ Contrôles réglementaires,
- ✓ Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- ✓ Nettoyage des filtres.

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2019

EQUIPEMENTS REMPLACES

- ✓ Système de décentrage en avril,
- ✓ Vis de remplissage du silo en octobre,
- ✓ Pales de dessilleur en octobre,
- ✓ Isolation des points singuliers de la chaufferie en octobre (opération financée par les Certificats d'Economies d'Energie).

TRAVAUX REALISES

EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR POUR LE RACCORDEMENT DU POLE EDUCATIF

- ✓ Réalisation de deux sous-stations : pôle scolaire 87 kW et périscolaire 41 kW
- ✓ Extension du réseau de chaleur : 80 ml
- ✓ Investissement : 24 407,84 € HT
- ✓ Aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 10 500 €
- ✓ Mise en service : novembre 2019

ETUDES EN COURS

EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR POUR LE RACCORDEMENT DE L'EHPAD

- ✓ Réalisation d'une sous-station : EHPAD 250 kW
- ✓ Extension du réseau de chaleur : 320 ml
- ✓ Investissement estimé : 115 500 € HT
- ✓ Aide estimée : 71 400 €
- ✓ Mise en service : septembre 2021

RESEAU DE CHALEUR DE MARNAY

INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Mise en service : septembre 2015
- ✓ 21 bâtiments raccordés : 1 collège+ logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeubles de logements Habitat 70, 11 particuliers.
- ✓ Surfaces chauffées : 14 480 m²
- ✓ Longueur du réseau : 1 630 ml
- ✓ Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
- ✓ Puissance de la chaudière fioul : 800 kW
- ✓ Coût d'investissement : 1 042 300 € HT
- ✓ Co-financeurs : Conseil départemental de la Haute-Saône 14%, FEDER 8%, ADEME 6%.

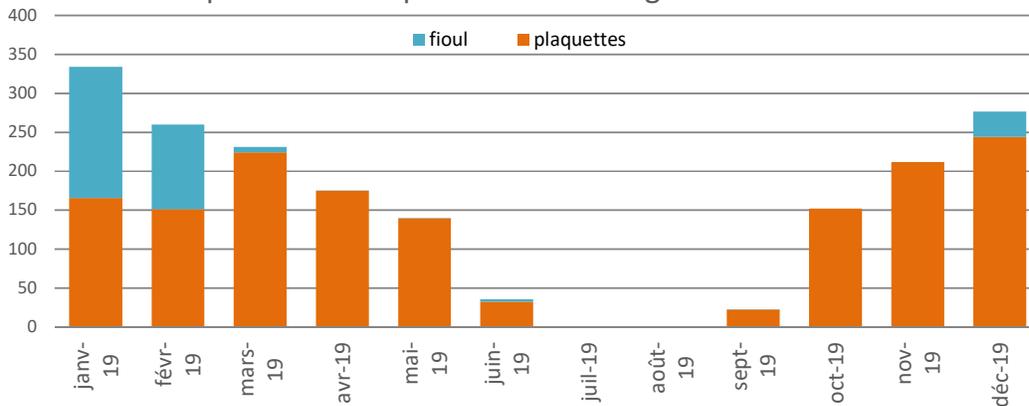
APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE

- ✓ Plaquettes forestières : 534 tonnes livrées
- ✓ Fioul : 34398 litres livrés.

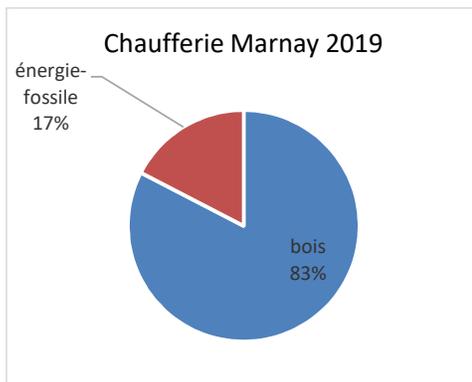
PRODUCTION D'ENERGIE

- ✓ Energie fournie au réseau : : 1 838 MWh
- ✓ Arrêt de la saison de chauffe : 14 juin 2019
- ✓ Démarrage de la saison de chauffe : 23 septembre 2019
- ✓ Démarrage de la chaudière bois : 1 octobre 2018

Répartition de la production d'énergie - MARNAY 2019

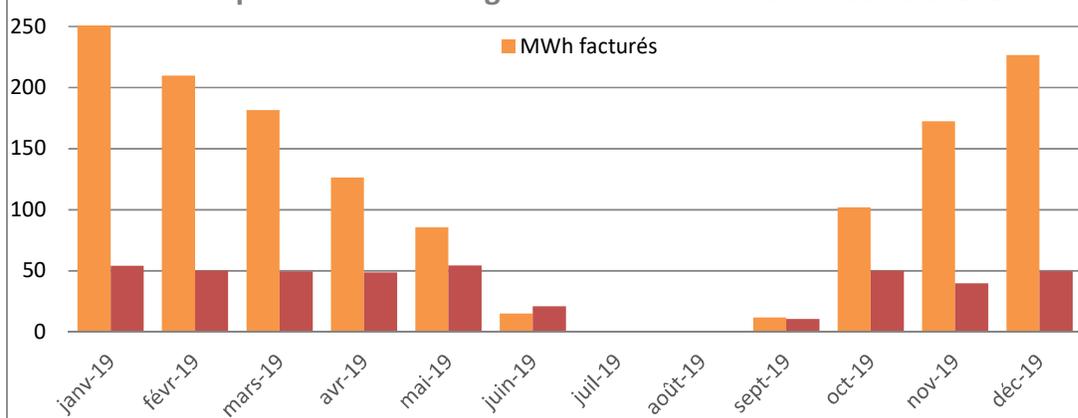


- ✓ Part d'énergie produite par combustible :



Energie facturée aux abonnés : 1 205 MWh,

Répartition de l'énergie distribuée en MWh - MARNAY 2019



- ✓ Rendement du réseau de chaleur : 66 %

ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS COURANTES

- ✓ Visites de contrôle et entretiens hebdomadaires,
- ✓ Ramonages mensuel et annuels,
- ✓ Enlèvement des bacs à cendres,
- ✓ Entretien des chaudières, du système de traitement d'eau,
- ✓ Contrôles réglementaires,
- ✓ Contrôle des sous-stations, des compteurs,
- ✓ Nettoyage des filtres.

INTERVENTIONS SPECIFIQUES EN 2019

EQUIPEMENTS REMPLACES

- ✓ Motoréducteur de vis de la chaudière bois n°1, en février,
- ✓ Jeu de turbulateurs de la chaudière bois n°1 en mai,
- ✓ Vis d'alimentation de la chaudière n°2, en décembre,
- ✓ Vis de décendrage de la chaudière n°1, en décembre

LES PRINCIPALES AMELIORATIONS A PREVOIR

- ✓ Néant

RESEAU DE CHALEUR DE VESOUL MONTMARIN

Réalisation par le SIED 70 d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse centralisée dans le Quartier du Montmarin fournissant le chauffage à 900 logements d'Habitat 70, aux écoles et équipements sportifs appartenant à la Ville, au collège Jacques Brel et aux bâtiments du Conseil départemental, aux lycées et aux bâtiments de l'IME et ADAPEI.

Rendu de l'étude de faisabilité	décembre 2018
Présentation aux futurs abonnés	mars 2019
Courriers de demande pour l'accord de principe des futurs abonnés	avril 2019
Comité de pilotage	octobre 2019
Investissement estimés	7 326 000 € HT
Aides estimées	2 198 000 € (30%)

EQUIPEMENTS PREVUS

- ✓ Chaudières bois-plaquettes : 2 400 + 1 200 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 80 %
- ✓ Chaudières appoint-secours au gaz de ville : 10 000 kW,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 3 650 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 11 500 kW

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production de chaleur : 20 140 MWh/an
- ✓ Consommation de plaquettes : 5 800 tonnes
- ✓ Besoins en sous-stations : 18 930 MWh/an.

RESEAU DE CHALEUR DE MOIMAY

La Commune, suite aux conclusions de l'étude de faisabilité bois, a souhaité passer à la phase opérationnelle de son projet de construction d'une production de chaleur biomasse. Cette chaufferie alimenterait par un réseau de chaleur ses bâtiments communaux mais également les bâtiments de l'Association Pas à Pas, de l'école Sainte-Marie et les particuliers intéressés.

Bilan des réponses du questionnaire transmis aux particuliers	mai 2019
Réunion d'information aux particuliers	juin 2019

Demande de transfert de compétence, "Production d'énergie renouvelable et Réseau de chaleur" au SIED 70	juin 2019
Accord du Comité syndical du SIED 70	décembre 2019
Investissement estimés	780 000 € HT
Aides estimées	470 000 € (60%)

EQUIPEMENTS PREVUS

- ✓ Chaudières bois-plaquettes : 300 kW,
- ✓ Taux de couverture bois : 90 %
- ✓ Chaudières appoint-secours au fioul : 500 kW,
- ✓ Longueur du réseau de chaleur : 1 100 ml,
- ✓ Puissance des sous-stations : 500 kW

PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Production de chaleur : 780 MWh/an
- ✓ Consommation de plaquettes : 240 tonnes
- ✓ Besoins en sous-stations : 640 MWh/an.

RESEAU DE CHALEUR DE VAUVILLERS

La Commune, suite aux conclusions de l'étude de faisabilité bois, a souhaité passer à la phase opérationnelle de son projet de construction d'une production de chaleur biomasse. Cette chaufferie alimenterait par un réseau de chaleur ses bâtiments communaux situés au centre-ville.

Demande de transfert de compétence, "Production d'énergie renouvelable et Réseau de chaleur" au SIED 70	septembre 2019
Accord pour du Comité Syndical du SIED 70	7 décembre 2019

L'hydroélectricité

En juin 2018, le Bureau syndical a considéré opportun de poursuivre le projet de Pont-sur-l'Ognon en phase d'avant-projet en ayant au préalable obtenu l'accord du SIBVHO pour l'usage du droit d'eau et du terrain nécessaire à l'installation des équipements techniques.

Pour mémoire, les éléments issus de l'étude de faisabilité lancée en 2017 se résumaient ainsi :

SITE DE PONT-SUR-L'OGNON

- ✓ Equipement à installer : 2 vis Kaplan à 20 m³/s de débit
- ✓ Investissement : 1 662 000 € (hors reprise du seuil)
- ✓ Production annuelle : 753 627 kWh
- ✓ Recettes annuelles : 114 607 €
- ✓ Charges annuelles de fonctionnement : 15 000 €
- ✓ Rentabilité économique : 17 ans

En 2019, la commune de Pont sur l'Ognon a transféré au SIED 70 sa compétence Production d'électricité renouvelable.

En 2019, le SIBVHO s'est porté acquéreur d'une parcelle nécessaire à la réalisation de la passe à poisson qui pourrait également prendre la forme d'un parcours en eaux vives. Un groupement de commandes a été constitué avec ce syndicat afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre à même de conduire les 2 projets parallèlement (centrale hydroélectrique pour le SIED 70 et création d'un parcours en eaux vives, voire renforcement des berges, pour le SIBVHO).

Le photovoltaïque

Par délibération n°1 du 14 janvier 2019, le Bureau Syndical a décidé de modifier les aides aux communes et EPCI de Haute-Saône à développer la production d'énergie photovoltaïque. Ses aides s'articulent autour de 3 axes :

Aide financière (pour l'autoconsommation) :

(A l'exclusion des cas où l'aide technique proposée est sollicitée) :

Pour les installations des communes où le SIED 70 perçoit la TCFE :

- Participation à hauteur de 40 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux pour de la production photovoltaïque d'électricité en autoconsommation avec vente du surplus, plafonné à 2 €/Wc.

Pour les installations des communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE :

- Participation à hauteur de 10 % du montant HT des travaux dans la limite de 20 000 € HT de travaux pour de la production photovoltaïque d'électricité en autoconsommation avec vente du surplus, plafonné à 2 €/Wc.

5 collectivités ont sollicité le Syndicat pour des projets en autoconsommation

Maîtrise d'ouvrage :

Après une étude d'opportunité ou de faisabilité complétée par une étude de structure réalisée par le Syndicat. Ce dernier peut intervenir, en tant que maître d'ouvrage, à la demande des communes ou des EPCI, afin de réaliser et exploiter des installations de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïque sur leurs bâtiments.

Le préalable en est le transfert de la compétence « production distribution d'électricité d'origine renouvelable » et l'établissement d'une convention de location sur 20 ans entre le Sied70 et la collectivité concernée.

Le prix de la location correspond au partage des bénéfices de l'installation (bénéfices nets SIED 70 propose le versement.

Plus de 40 collectivités ont ainsi sollicité le SIED 70 pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sous maîtrise d'ouvrage du syndicat contre location de toiture.

15 études d'opportunité ont pu être réalisées.

- THIEFFRANS,
- FRAHIER ET CHATEBIER
- CHAMPEY
- FRESSE
- CC RAHIN ET CHERIMONT
- VALLEROIS LORIOZ
- CA VESOUL
- BOULT
- MONTCEY
- GRANVELLE ET LE PERRENOT
- GEVIGNEY ET MERCEY
- MAILLEY ET CHAZELOT
- FRANCHEVELLE
- CHENEBIER
- VESOUL

Deux communes ont acté leur souhait de réaliser cette installation par le syndicat :

- BELFAHY,

- ✓ Puissance estimée PV :14 kWc,
- ✓ Productivité annuelle : 14 147 kWh
- ✓ Estimation de l'installation : 22 140 €HT

- SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE,

- ✓ Puissance estimée PV :33 kWc,
- ✓ Productivité annuelle : 29 900 kWh
- ✓ Estimation de l'installation : 45 000 €HT

En tant que maître d'ouvrage, le SIED 70 a mené des études sur 2 bâtiments lui appartenant : la chaufferie de Scey et la chaufferie de Marnay.

L'étude de structure sur la chaufferie de Scey a débouché sur une impossibilité pour la charpente de supporter la surcharge liée à des panneaux photovoltaïques.

Sur la chaufferie de Marnay, 40 m2 de panneaux photovoltaïques totalisant une puissance de 7.92 kWc ont été installés et sont opérationnels depuis septembre 2019

Aide technique aux communes :

Les collectivités territoriales bénéficient déjà d'une aide technique au niveau de l'étude d'opportunité et de la faisabilité via l'ADERA. Le SIED 70 peut toutefois leur apporter une aide sur la phase opérationnelle, aide qui se présente sous la forme de délégation de maîtrise d'ouvrage, les prestations du SIED 70 étant alors effectuées à titre gratuit, comme pour l'éclairage public ou les réseaux de communications électroniques.

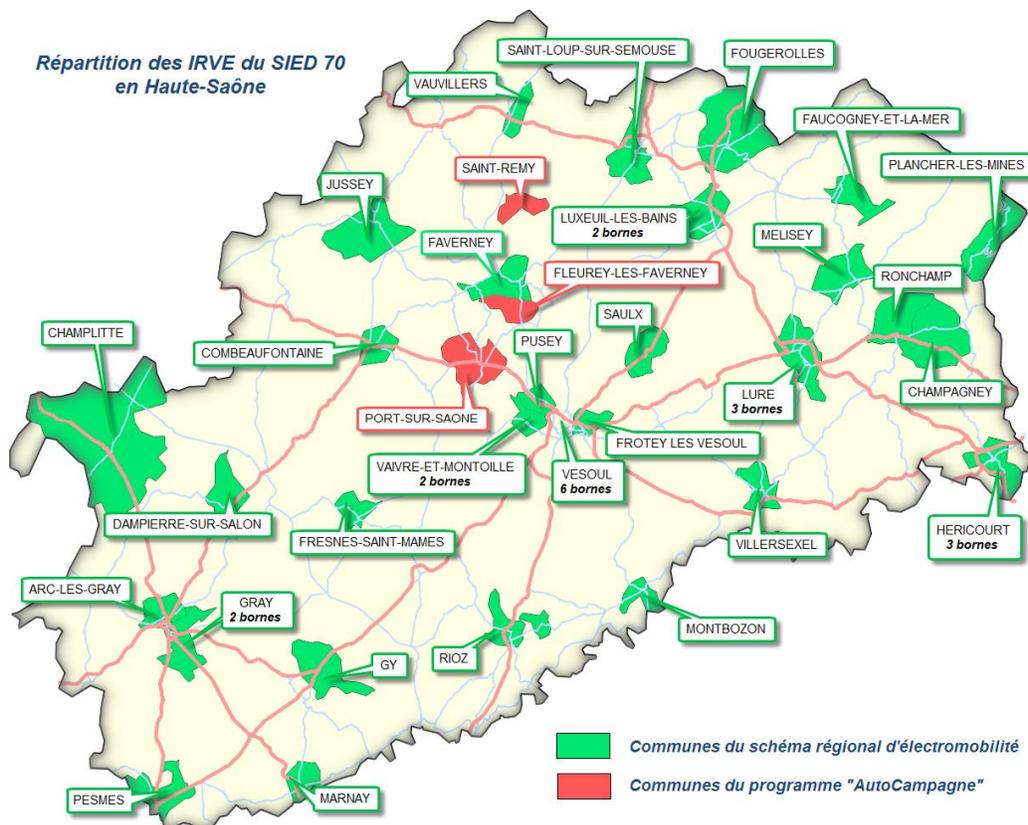
Plus de renseignements en consultant le guide des aides du SIED 70 :

<https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementdestravaux>

7. L'électromobilité

Pour mémoire, la répartition des bornes sur le département est décrite sur la carte ci-après :

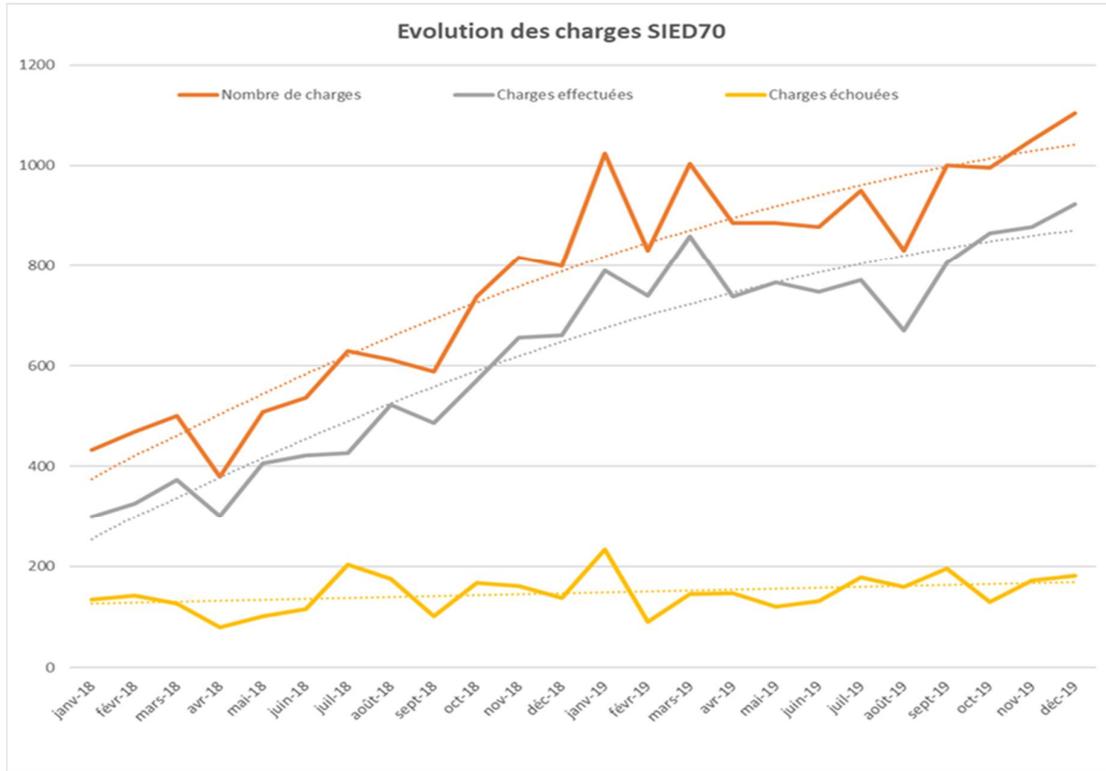
Ces stations de recharge sont accessibles au public 24H/24H et 7J/7J. Le stationnement sur ces emplacements (2 places pour chaque borne) est gratuit, réservé à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. La charge est, quant à elle, gratuite pendant les 3 premières années (soit jusqu'en décembre 2020).



Le système mis en place respecte le principe d'interopérabilité : les clients de Haute-Saône pourront, à terme, accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement.

Les badges peuvent être commandés sur le site internet du SIED 70 (<https://www.sied70.fr/>).

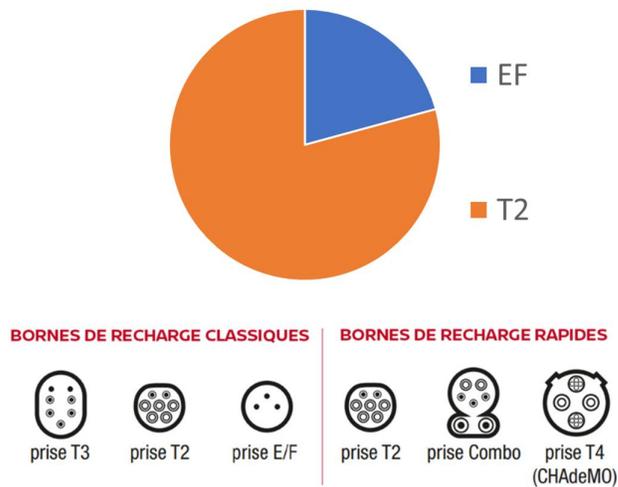
L'année 2019 a permis d'établir le bilan de fonctionnement des 45 bornes de recharge publique sur le département de la Haute-Saône sur 2 années.



On constate une évolution linéaire de l'usage de ces bornes qui a presque triplé en 2 ans

Cette évolution reste cependant dans la fourchette basse des perspectives nationales de mise en circulation des véhicules électriques (selon les données communiquées par la CRE).

Répartition des charges par prises



On notera que la charge accélérée est privilégiée.

Enfin, quelques statistiques permettent de cerner les pratiques des utilisateurs :

- 5,57 % des charges sont réalisées par SMARTPHONE (2,7% en 2018)
- 10% des utilisateurs représentent 60% des charges (idem 2018)
- 448 utilisateurs différents en 2019 (contre 242 en 2018)

On trouvera ci-après les données de fréquentation des 20 bornes les plus fréquentées

Bornes	2018		2019			
	Nombre de charges	Rang	Nombre de charges	Rang	Durée moyenne de charge	Observations
SIED70 - VESOUL - Gare	76	22	701	1	3,9	44,94% par un utilisateur
SIED70 - VESOUL - Parking Edgar Faure	760	1	675	2	4,9	57,19% par 2 utilisateurs
SIED70 - PUSEY - Hypermarché Leclerc	348	4	650	3	1,8	82 utilisateurs différents
SIED70 - VAIVRES ET MONTOILLE - SIED70	402	3	625	4	3,3	86,24% par SIED 70
SIED70 - GRAY - Quai Mavia	147	11	486	5	2,2	62 utilisateurs différents
SIED70 - VESOUL - Intermarché Vaugine	176	8	435	6	1,1	63 utilisateurs différents
SIED70 - HERICOURT - Place de la Brossolette	515	2	416	7	2,3	36,30% par un utilisateur
SIED70 - Fleurey LES Faverney - Eglise	74	23	394	8	36,7	94,67% par Auto-campagne
SIED70 - LURE - Place la Libération	118	16	391	9	4,4	54,99% par 2 utilisateurs
SIED70 - VESOUL - Place des Allées	333	5	385	10	2,5	49 utilisateurs différents
SIED70 - HERICOURT - Place de l'Europe	109	17	376	11	3,2	41 utilisateurs différents
SIED70 - VESOUL - Renet	88	20	376	12	1,8	45 utilisateurs différents
SIED70 - LUXEUIL LES BAINS - Place du 8 mai 1945	154	10	359	13	2,2	47 utilisateurs différents
SIED70 - FAVERNEY - Rue du commandant Druots	23	39	335	14	9,8	91,04% par un utilisateur
SIED70 - Ronchamp - Place du 14 juillet	188	6	305	15	4,4	55,08% par un utilisateur
SIED70 - ECHENOZLA MELINE - Ateliers Municipaux	177	7	286	16	5,3	50,00% par un utilisateur (commune)
SIED70 - PORT SUR SAONE - Place du 8 Mai	146	12	272	17	33,7	73,16% par Auto-campagne
SIED70 - Jussey - Place du champs de foire	68	25	263	18	3,1	71,10% par 2 utilisateurs
SIED70 - FRESNE-SAINT-MAMES - Carrefour Market	134	13	260	19	3,8	47,31% par un utilisateur
SIED70 - VAIVRE-ET-MONTOILLE - Lac	74	24	256	20	1,4	82 utilisateurs différents

Bilan financier

Le coût lié au fonctionnement des IRVE pour l'année 2019 se décompose comme suit :

- Maintenance, gestion : 24 593,08 € TTC
- Fourniture d'électricité : 32 676.65 € TTC dont 40 % d'abonnement

Soit un coût annuel de fonctionnement : 57 269,73 € TTC (hors sinistres et travaux divers)

8. Le service aux communes

Le Conseil en Energie Partagé : CEP

Dix neuf collectivités ont adhéré au service CEP en 2019. Il s'agit de : Cerre les Noroy, Charcenne, Chenevrey et Morogne, Cirey les Bellevaux, Dampierre sur Linotte, Fontenois la Ville, Gevigney et Mercey, La Barre, Magny-Vernois, Maizières, Ormoiche, Recologne les Rioz, Scey-sur-Saône et Saint Albin, Vauvillers, Vellefaux, Velleminfroy, Voray sur l'Ognon, Communauté de Communes des Combes et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO).

Les tarifs d'adhésion pour 3 ans au service CEP ont été établis en bureau syndical par délibération n°7 du 6 mai 2019 :

Communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE (Cat. 3 et 4) : 250 €

Communes qui conservent la TCFE (Cat. 1) : 250 € par commune + 1 € par habitant

EPCI :

(1 000 €+200 € par bâtiment) x (1-0,5 x population versant la taxe /population totale de l'EPCI).

L'adhésion au service CEP permet en outre de bénéficier de la gratuité des audits énergétiques dans le cadre de la rénovation énergétique d'un bâtiment.

La valorisation et vente des CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE) CLASSIQUES

Depuis 2014, le SIED 70 assiste techniquement les collectivités, les particuliers et les entreprises dans l'élaboration des dossiers de demande de Certificat d'Economies d'Energie. Ceux-ci mandatent le SIED 70 pour le dépôt et la vente des CEE qui leur rétrocède au final le gain financier obtenu pour leurs CEE.

En 2019, le Syndicat a procédé à la vente de 19 640 649 kWh cumac de CEE-classiques.

Le montant de la vente s'est élevé à 179 165,47 € (PU 9,125 €/MWhcumac), dont 77 040,72 € pour les collectivités.

Cette vente porte à 975 244,31 € le montant récupéré par le Syndicat dont 350 358,16 € pour les collectivités.

La valorisation des CEE-TEPCV :

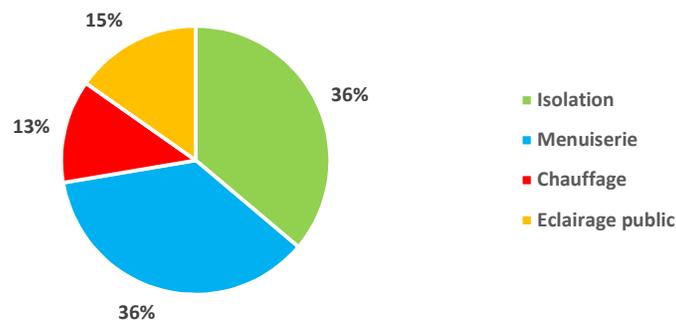


Depuis mai 2017, le SIED 70 et les lauréats TEPCV (Pays des Vesoul Val de Saône, Pays des Vosges Saônoises, Pays des 7 Rivières pour la gestion des dossiers de la Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois et la Communauté de Communes du Pays Riolais) se sont associés via une convention pour valoriser et revendre à un acheteur unique les Certificats d'Economie d'Energie via le Programme PRO-INNO-08.

Les 4 lauréats TEPCV ont autorisé le SIED 70 (via la convention de partenariat) à sélectionner un acheteur pour le volume de CEE-TEPCV que le syndicat valorisera. L'entreprise Economie d'Energie a été retenue par le SIED 70 et les 4 lauréats pour une durée de 2 ans (juin 2017 à juin 2019). Une revalorisation du prix d'achat a été négociée en fin d'année 2018.

Le volume de CEE-TEPCV accumulés peut être réparti en 4 grandes familles :

- L'isolation avec les fiches standardisées suivantes : BAR-EN-101 ; BAR-EN-102 ; BAR-EN-103 ; BAT-EN-101 ; BAT-EN-102 ; BAT-EN-103 ; BAT-EN-107. Les menuiseries avec la fiche BAT-EN-104.
- Le chauffage avec les fiches standardisées suivantes : BAR-TH-106 ; BAR-TH-112 ; BAT-TH-102 ; BAT-TH-113.
- L'éclairage public avec les fiches standardisées suivantes : RES-EC-103 ; RES-EC-104 ; RES-EC-107.



L'opération totalise 206 dossiers PRO-INNO-08 (321 fiches) sur ces 4 territoires lauréats, pour un volume de 944 312 GWh cumac.

La dernière vente liée à cette opération a été réalisée fin 2019.

Le montant total de la vente des CEE-TEPCV a atteint 4 509 338,56 euros.

Cette somme a été intégralement reversée aux collectivités concernées (pays lauréats et collectivités) au cours des exercices budgétaires 2018 et 2019.

Le groupement d'achat d'énergie

Par délibération du 11 juillet 2016, le Bureau Syndical avait décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergies constitué par les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté.

La dynamique d'un groupement et la mutualisation des besoins sur le territoire de la région permet de mettre en place une mise en concurrence plus efficace et d'obtenir des offres plus compétitives de la part des fournisseurs.

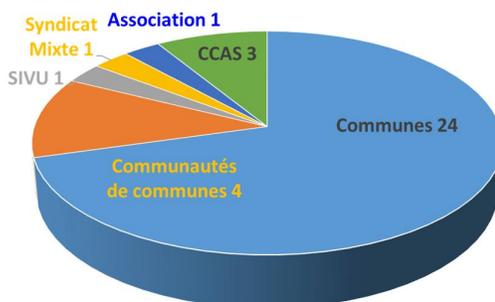
Le SIED70, en tant que gestionnaire du groupement sur le département de la Haute-Saône, a ainsi assisté les collectivités et établissements publics du département (collectivités, collèges, etc...)

dans leur adhésion au groupement d'achat d'énergies des Syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Il a effectué la promotion du groupement d'achat d'énergies, étudié au cas par cas les contrats, et mené à bien l'adhésion des futurs clients du groupement.

Pour la période de consommation comprise entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022, les membres du groupement devaient adhérer ou renouveler leur adhésion avant le 25 janvier 2019.

Au 25 janvier 2019, 34 adhérents au groupement d'achat d'énergies ont renouvelé leur adhésion, dont 24 communes, 4 communautés de communes, 3 CCAS, 1 syndicat à vocation unique (SIVU), un syndicat mixte et une association pour un total de 181 points de livraison dont 115 points de livraison Gaz Naturel (environ 9,7 TWh/an) et 66 points de livraison électricité > 36 kVA (environ 4,9 TWh/an).

Répartition des adhérents au groupement d'achat d'énergies



Par ailleurs, la loi Energie Climat a prévu, notamment, une restriction du champ d'éligibilité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité aux seuls consommateurs non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros, ce qui se résume par le tableau ci-dessous :

Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes ≤ 2 millions d'€	Possibilité de conserver le tarif réglementé de vente <u>avec attestation d'éligibilité</u>
Entité légale employant moins de 10 personnes	Recettes > 2 millions d'€	Obligation de souscrire une offre de marché
Entité légale employant 10 personnes ou plus		Obligation de souscrire une offre de marché

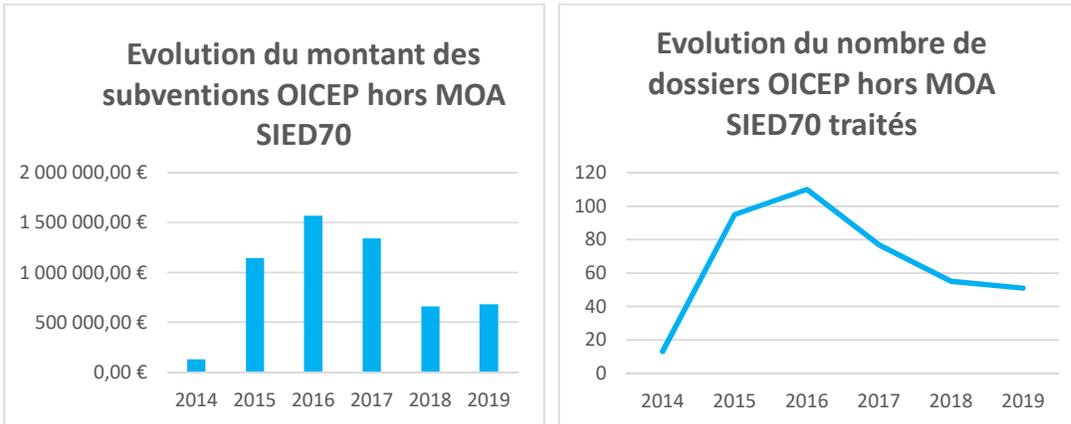
Les collectivités qui ne remplissent pas ces conditions cumulatives ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés après le 31 décembre 2020.

Le syndicat a proposé aux communes concernées, situées sur le secteur Enedis uniquement, d'adhérer au groupement d'achat de Bourgogne Franche-Comté jusqu'au 28 février 2020 pour leur permettre la mise en concurrence des différentes offres des fournisseurs.

Les aides financières

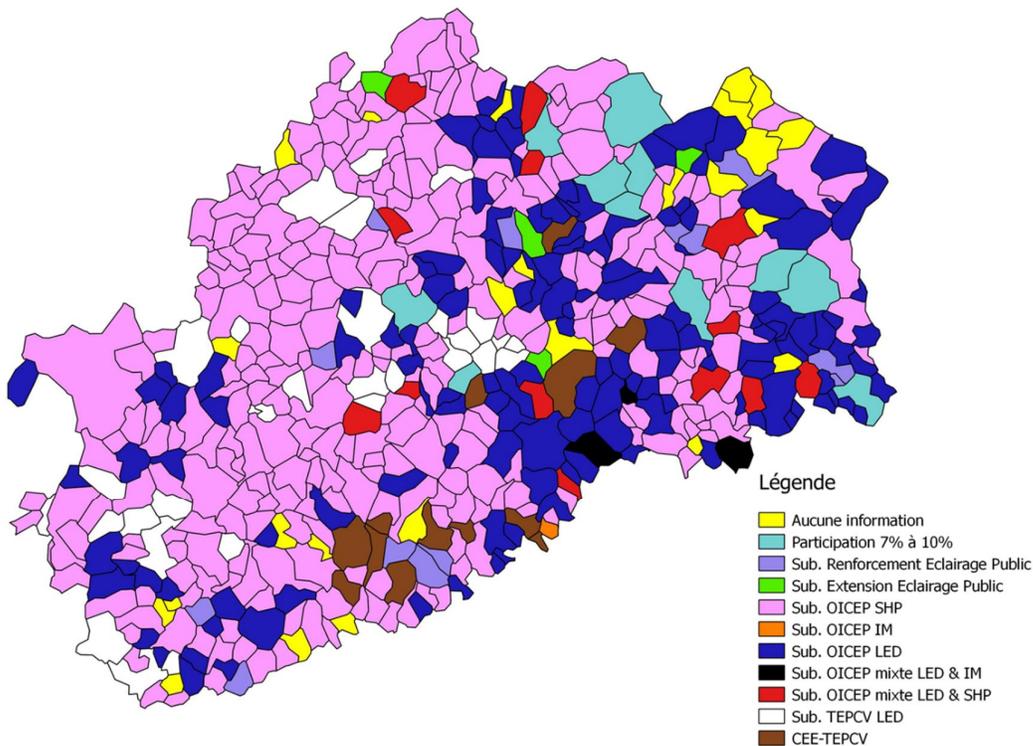
Le traitement des dossiers OICEP sous maîtrise d'ouvrage communale

Par délibération du 7 mai 2013, le Bureau Syndical a ouvert les subventions sur l'Optimisation des Installations Communales d'Éclairage Public (OICEP) aux communes qui ne délèguent pas leur maîtrise d'ouvrage au SIED 70. Ce dispositif s'est largement développé depuis.



On constate que ces aides essentiellement dévolues aux économies d'énergie et axées initialement à la suppression des ballons fluorescents, ont porté leurs fruits.

Répartition des interventions du SIED 70 en éclairage public sur les communes de Haute-Saône



La Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

Le SIED 70 lance désormais chaque année un appel à projets « Rénovation thermique des bâtiments communaux » doté de 1 million d'euros destiné à aider les collectivités dans une démarche de maîtrise des consommations d'énergie.

Par délibération du 14 octobre 2019, le bureau syndical a décidé d'augmenter le plafond de la subvention octroyée qui passe de 50 000 € à 75 000 € HT et de favoriser les projets à haut niveau de performance en passant le taux de subvention pour les projets atteignant le niveau BBC-EFFINERGIE

- de 50 % à 70% pour les communes dans lesquelles le SIED70 perçoit la TCFE
- de 25% à 30 % pour les communes dans lesquelles le SIED70 ne perçoit pas la TCFE

dans la limite de 80 % de subventions publiques.

Le bilan des différents appels à projets lancés depuis 2017 jusqu'à la fin de l'année 2019 s'établit comme suit :

- 122 dossiers étudiés
- 54 dossiers acceptés
- Subventions théoriques : 1 484 000 € (compris les dossiers incomplets)
- Subventions notifiées : 435 000 € (21 dossiers, soit 38% des dossiers acceptés)
- Subventions mandatées : 97 000 € (7 dossiers, soit 33% des dossiers notifiés).

Par ailleurs, dans le cadre de ces appels à projets, les lauréats peuvent bénéficier de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage gratuite du Syndicat. Les communes concernées en 2019 par cet accompagnement ont été les suivantes :

- GERMIGNEY

- ✓ Rénovation énergétique du logement communal
- ✓ Niveau de performance énergétique après travaux BBC rénovation
- ✓ Estimation des travaux (audit) 72 000 € HT
- ✓ Marché de maîtrise d'œuvre décembre 2019

- RUHANS

- ✓ Rénovation énergétique du logement communal
- ✓ Niveau de performance énergétique après travaux BBC rénovation
- ✓ Estimation des travaux (audit) 88 000 € HT
- ✓ Consultation mission maitrise d'œuvre décembre 2019

- MAGNY-VERNOIS

- ✓ Rénovation énergétique de la boulangerie et du logement communal :
- ✓ Niveau de performance énergétique après travaux Performance (BBC plus)
- ✓ Estimation des travaux (audit) 350 000 € HT

9. Autres Interventions

Le concours Ecoloustics

- ✓ Lancement du concours Ecoloustics à destination des classes du cycle 3 restreint au CM1 / CM2 dans le département de la Haute-Saône et des périscolaires, le 8 juillet 2018.

Le concours vise à favoriser la découverte de la « transition énergétique », en proposant aux élèves de définir les énergies de demain dans leur commune, en s'appuyant sur leurs connaissances du modèle actuel de production et consommation. Les réalisations pourront embrasser divers supports : papier, audiovisuel, site internet... en fonction des souhaits des élèves et de leurs professeurs.

- ✓ Inscription des classes de CM1/CM2 des écoles de Faverney et Plancher-Bas et des FRANCAS des Mille Etangs (Pôle de Melisey, Saint Barthélémy, Ternuay St Hilaire et Faucogney)
- ✓ Le 16 avril 2019, jury de concours et désignation du lauréat :
Classes CM1/CM2 de l'école primaire de Plancher-Bas
- ✓ Les 19 et 28 juin 2019 : : organisation d'une sortie pour les participants au concours avec visite de l'unité de méthanisation de Mollans (Ferme de la fontaine), goûter avec les produits de la ferme et remise des diplômes et des prix (sablier de douche, kit pailles en bambou, mini moulin en bois avec cellule solaire, gobelet réutilisable, casquette, et sac en coton).